



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23 FÉVRIER 2023

### PROCÈS-VERBAL

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté s'est réuni en session ordinaire à Mond'Arverne Communauté à Veyre-Monton, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix sept février deux mille vingt-trois, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Modification des statuts de Territoire d'Énergie Puy de Dôme
2. ROB 2023
3. Budget annexe service à la personne : affectation du résultat 2020
4. Plan de formation 2023
5. Recrutement de Vacataire
6. Chantiers d'insertion : Renouvellement de la convention avec l'ASEVe
7. Lecture publique : convention d'adhésion des médiathèques communales au réseau communautaire
8. ADUHME : convention 2023-2026 avec les communes
9. OPAH : étude complémentaire
10. Plan de mobilité simplifié : demande de subvention au titre de la DETR 2023
11. Aide aux TPE : subvention à l'établissement le « Fournil d'Aydat »
12. Mond'Arverne Tourisme : convention d'objectifs 2023
13. MAB : convention d'objectifs 2023-2025

**Présents :** Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, CECCHET Jean Louis, CHAMBON Yves (S), CHAPUT Christophe, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, MM. GAUTHIER Paul, GUELON René, Mmes GUILLÔT Nathalie, LAMBLOT Maryline (S), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHIEU Albane, MERCIER Antoinette, M. NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAGES Alexandre, PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

**Absents :** M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Antoinette MERCIER, MM. CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, MM. HEER Franz, JULIEN Thierry, Mme MATHÉLY Martine a donné pouvoir à René GUELON, Mme MAUBROU Sandrine, MM. METZGER Pierre, MEYNIER Cédric (sorti à la question n°3), Mme PROST Caroline a donné pouvoir à Virginie FRITEYRE, M. TALEB Franck, M. TCHILINGHIRIAN Philippe a donné pouvoir à Gilles PÉTEL, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Pascal PIGOT.

Madame Caroline COPINEAU est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 00 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

**Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, la possibilité :**

1°) de procéder, dans les limites fixées par les budgets, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts [...]. ;

- Par décision du 24 janvier 2023 (n°2023-003), le Président a été autorisé à signer la convention entre MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ et la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS pour le prêt consenti dans le cadre du « dispositif Intracting sécurisé » pour le marché global de performance de la piscine Val d'Allier Comté ;

2°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée de toute nature d'un montant inférieur à 150 000 € ;

- Par décision du 31 janvier 2023 (n°2023-004), il a été convenu d'approuver les modifications apportées au marché « Réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire de Mond'Arverne Communauté » et de signer l'avenant n°1 correspondant, consistant en la réalisation d'une nouvelle phase d'étude pour un montant de 11 588€ HT, et la prolongation du délai d'exécution du marché au 31 octobre 2023.

**3°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**

- Par décision du 24 janvier 2023 (n°2023-002), une indemnité d'un montant de 38 800,24 € versée par l'AUXILIAIRE BTP a été acceptée, correspondant à une indemnité provisionnelle dans le cadre du sinistre dommages-ouvrage au multi-accueil Les Loubrettes, en attente de la proposition de chiffrage définitive.

## **01 – MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY DE DÔME**

Mond'Arverne communauté adhère à Territoire d'énergie Puy de Dôme pour les périmètres des zones d'activités du territoire communautaire.

Réunissant 464 communes, 14 intercommunalités et 4 syndicats adhérents, Territoire d'énergie Puy de Dôme est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département.

Par délibération du comité syndical du 14 janvier 2023, Territoire d'énergie63 a approuvé une modification de ses statuts afin de les mettre en conformité avec différents textes législatifs.

Cette évolution statutaire vise essentiellement à :

- Créer une nouvelle compétence optionnelle « réseaux de chaleur »,
- Donner la possibilité au syndicat d'investir dans les énergies renouvelables
- Habilitier le syndicat à travailler sur les sujets de transition énergétique,
- Mettre à jour certaines dispositions statutaires pour les conformer aux évolutions réglementaires

En tant qu'adhérent à Territoire d'énergie Puy de Dôme, Mond'Arverne communauté doit se prononcer sur ces évolutions statutaires du syndicat.

---

**Vote : MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY DE DÔME**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ,
  - Et de donner, dans ce cadre, mandat au Président, ou à son représentant, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.
- 

## **02 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2023**

Les dispositions du CGCT prévoient que les communes de 3 500 habitants et plus, et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation de présenter un rapport sur les orientations du budget.

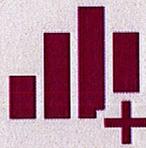
Ce rapport donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRe du 07 août 2015 impose désormais une délibération spécifique relative au rapport d'orientation budgétaire.

*D'autres dispositions de la loi codifiées à l'article L.2312-1 du CGCT précisent : « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».*

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



# 2023

## SOMMAIRE

PARTIE I : CONTEXTE  
ÉCONOMIQUE ET  
PANORAMA  
GÉNÉRAL

PARTIE II: LES  
MESURES DE LA LOI  
DE FINANCES POUR  
2023

PARTIE III : LA  
SITUATION  
FINANCIÈRE DE LA  
COLLECTIVITÉ

PARTIE IV : ANALYSE  
ET PROSPECTIVE



772 266 € de recettes exceptionnelles dont 715 600 € de vente de patrimoine



7,5 M€ pour 179 ETP et 233 agents

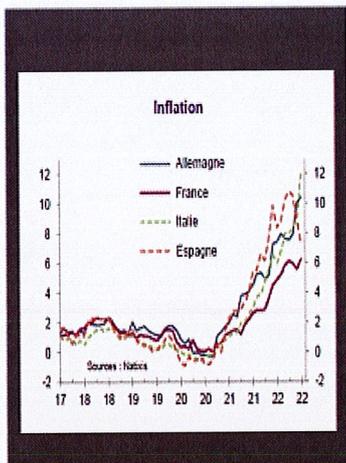


1 023 487 € est le montant investi par Mond'Arverne Communauté en 2022 pour la politique Habitat et Urbanisme



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET PANORAMA GÉNÉRAL

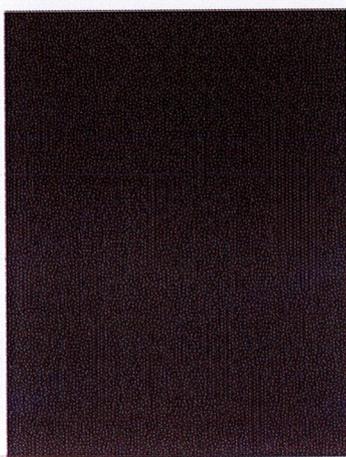
PARTIE I



#### Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières.

L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte « stagflationniste » où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance



#### Zone Euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production. Le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale.

#### France: La croissance ralentit mais reste positive au 3<sup>ème</sup> trimestre

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de - 0,2 en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de + 0,5 au 2<sup>ème</sup> trimestre. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre +0,2% mais en repli par rapport au deuxième.

L'activité française a continué à résister globalement malgré une inflation élevée. L'inflation repart à la hausse en octobre à +6,2%. Toutefois, cette dernière demeure inférieure à celle de la zone Euro, +10,2% en octobre, ou encore à celle de l'Allemagne +11,2 %.

Par ailleurs, le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 avec 7,2%. Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.

#### **France une inflation record frappe le pays**

La France a connu un choc inflationniste inédit. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8% au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2% au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie.



# LES PRINCIPALES MESURES POUR LA LOI DE FINANCES 2023

## PARTIE II

### Les principales mesures du PLF pour les collectivités territoriales

Les orientations prises dans le précédent Rapport d'Orientation Budgétaire

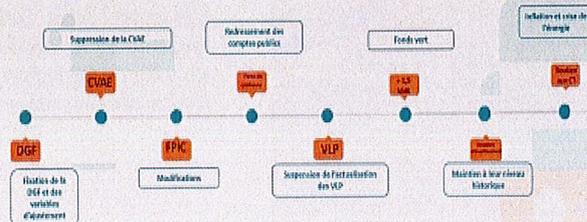
Ce PLF est voté dans un contexte très incertain pour la politique nationale et internationale. Il doit répondre aux préoccupations des élus locaux notamment sur l'augmentation des frais de fonctionnement dont les frais liés aux énergies. Il doit également résoudre la difficile équation de répondre aux contraintes européennes, tout en ménageant les élus locaux.

Les autres objectifs du PLF sont :

Déterminer le niveau de DGF et des ressources allouées aux collectivités territoriales

Préciser les modalités de calcul de revalorisation des bases locatives et le mécanisme de compensation à la suite de la suppression de la CVAE.

Créer un nouveau « fonds vert »



Les ajustements présentés dans le PLF 2023 n'impacteront pas le bloc communal. Seules les régions seront concernées.

#### La DGF 2023

Les associations d'élus et notamment l'AMF ont demandé l'indexation de la DGF sur l'inflation. Le gouvernement a entendu la demande mais l'évolution ne sera pas de cette hauteur. Toutefois, l'augmentation est attendue à hauteur de 320 millions d'euros.

Les autres dotations 2023:

Des augmentations sont également attendues sur la DSU pour 90 millions d'euros (95 en 2022), la DSR pour 200 millions d'euros (95 en 2022) et 30 millions pour la dotation d'intercommunalité (0 en 2022).

L'augmentation de la DGF est financée directement par l'État et non plus par un écrêtement de la DGF de certaines communes. 95% des collectivités concernées verront donc leur DGF stable ou augmentée.

#### Les dotations d'investissement

Elles sont maintenues dans les mêmes proportions que l'année passée à savoir 2 milliards d'euros.

- La DETR: 1,046 milliard d'€
- La DSIL: 570 m€

#### Le « fonds vert » (1,5 à 2 milliard d'€)

L'enveloppe serait pluriannuelle, donc l'enveloppe ne concernerait pas le seul exercice 2023. Mais à ce jour, toujours beaucoup de débat sur ce nouveau fonds. Le point de contact sera le Préfet du département. Attribution aux collectivités locales selon la « réalité locale » et non le « projet ».

En janvier 2023 une plateforme va être ouverte pour les demandes et l'aide à la constitution des dossiers.

### Un nouveau "fonds vert"

- À ce jour, il demeure toujours de grandes questions autour de la mise en place de ce nouveau "fonds" et notamment du portage de son ingénierie (ANCT, CEREMA, ?)
- En janvier 2023 une plateforme doit être ouverte pour les demandes et l'aide à la constitution des dossiers.

#### ☐ AXE 1 : Renforcement de la performance environnementale des territoires

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

#### ☐ AXE 2 : Adaptation au changement climatique

- Prévention des inondations, incendies de forêts et vents cycloniques
- Adaptation au recul de trait de côte pour les territoires côtiers
- Adaptation aux risques émergents dans les territoires de montagne
- Renaturation des villes

#### ☐ AXE 3 : Amélioration du cadre de vie

- Déploiement des Zones à Faibles Emissions mobilité
- Recyclage des friches
- Déploiement de la stratégie nationale Biodiversité 2030

### Coefficient de revalorisation forfaitaire 2023 des valeurs locatives

- L'INSEE a publié le 30 novembre dernier, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour le mois de novembre 2022. Il ressort en progression de 7,13% sur un an.
- Pour mémoire, depuis 2018, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières, à la base des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises, et TEOM) est fixée par le rapport entre l'indice IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2.
- Si l'indice est encore provisoire (la révision de l'indice d'octobre a conduit à le majorer de 0,01), la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives serait supérieure à celle anticipée en septembre (+6,5%) : pour 2023, l'indexation des bases d'imposition serait de +7,13%.



# LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

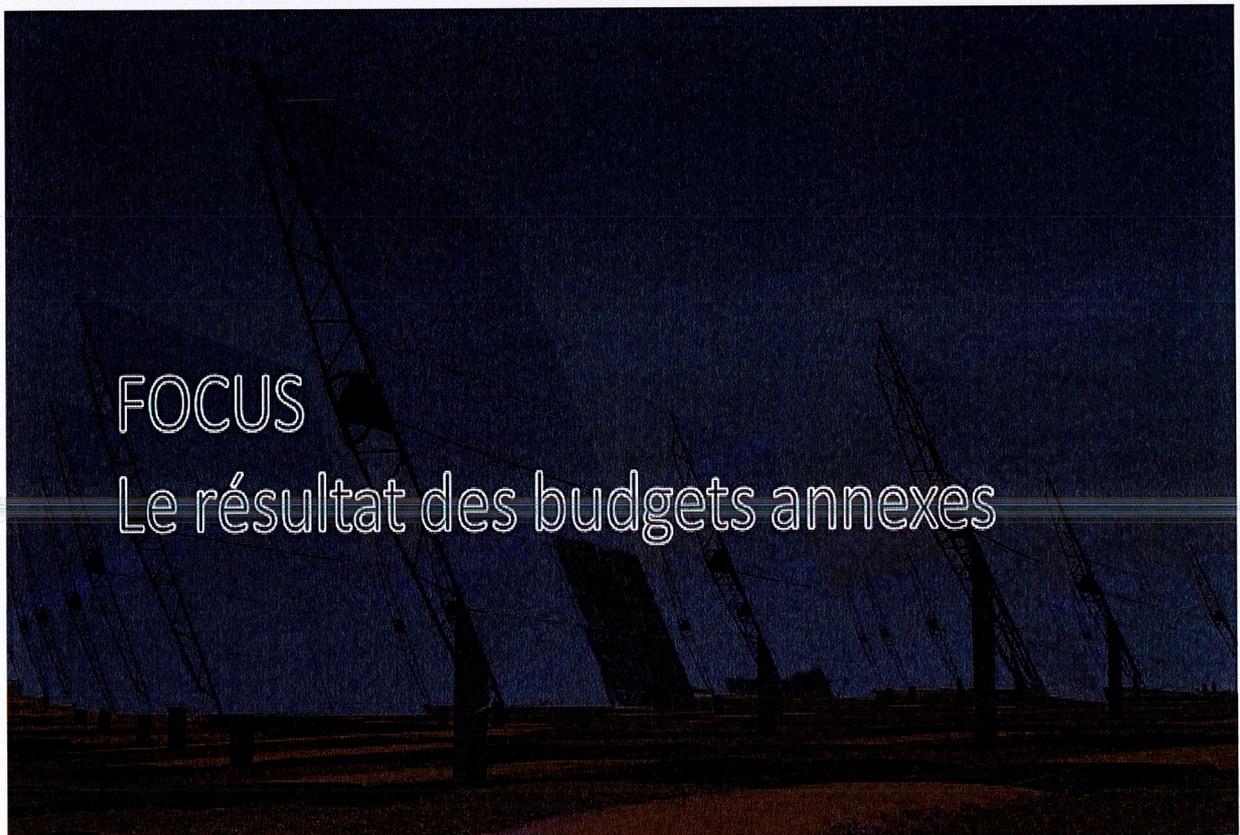
## PARTIE III

### 3.1 Une « stabilité » retrouvée

- L'année 2022 marque un tournant dans les finances de la collectivité. En effet, c'est le premier budget post-réforme de la Taxe d'habitation, c'est aussi le premier budget où de nouvelles opérations ont été réalisées répondant aux besoins des services de Mond'Arverne Communauté.
- Les projets des « 3 anciens EPCI » sont terminés et soldés.
- Des réflexions sont lancées pour la fin du mandat.
- Aussi, la clôture budgétaire est positive à **+ 563 481,89 €**. Cette « épargne brute ou capacité d'autofinancement », représente 2,4% des dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement en capital de la dette (423 675€). Pour Mond'Arverne Communauté en 2022, l'Épargne nette elle, est égale à **139 697 €**.
- La **capacité de désendettement** est quant à elle égale à l'encours de la dette/épargne brute. L'encours de la dette au 31.12.2022 s'élève à **5 638 431 €**. La CAFDES est donc de **10 ans**.
- La collectivité s'inscrit donc dans les règles de « bonne gestion financière » apportant une forme de stabilité budgétaire, ce qui est rassurant à l'aune du démarrage de nouvelles opérations pour la fin du mandat. En effet, il était urgent de retrouver une stabilité financière et notamment une capacité d'investissement.

## 3.1 Une « stabilité » retrouvée

- Nous pouvons également parler de « stabilité » car l'ensemble des compétences communautaires est désormais arrêté. La dernière modification statutaire concernait la compétence Lecture-publique. Elle donnera lieu à une CLECT dans le courant de l'année 2023. Désormais, il va être primordial de contenir les dépenses de fonctionnement pour permettre d'investir à nouveau au travers de projets structurants pour le territoire.
- Le projet de territoire, voté en 2018, est en passe d'être révisé pour déterminer **les actions prioritaires** pour la fin du mandat. Les projets retenus doivent répondre à **3 enjeux** : la capacité financière de la collectivité à les réaliser, leur impact en matière de transition écologique et leur nécessité pour les habitants de notre territoire.
- La **section d'investissement en 2022** est donc le reflet de cette période transitoire entre « passé » et « futur ». Elle clôture en déficit de **45 468,48 €**. Son équilibre financier a été assuré en recettes par des excédents antérieurs reportés à hauteur de **344 274 €** et des ventes de patrimoine pour **712 076 €**. La vente du clos d'Issac pour **666 476 €**, un terrain sur la commune d'Aydat pour **5 600 €** et un terrain sur la commune de Laps pour **40 000 €**. À cela se sont ajoutés les soldes des subventions pour les deux multi-accueils.



## LE BA ÉNERGIE

Première année de fonctionnement pour le BA énergie (régie autonome) exclusivement élaboré pour l'opération « solaire dôme » et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les multi-accueils d'Orcet et de St Amant-Tallende.

Le BA n'a enregistré aucun mouvement sur la section de fonctionnement. Seuls des investissements ont été réalisés pour 22 521 € et une première avance de subvention en recettes pour 5 576 €.

En 2023, le budget principal va réaliser une avance de trésorerie de 30 000 € qui, si elle n'est pas remboursée au cours de l'année 2023, constituera une dette remboursable par le budget annexe.

Les restes à réaliser reportés en 2023 ont un solde positif de 2 369 €.

19

## BA MAISON DE LA MONNE

Des travaux ont été réalisés en 2022 sur la section de fonctionnement (entretien du bâtiment et peinture des menuiseries et huisseries) mais également en investissement pour près de 20 000 € (toiture de la cuisine).

En 2023, les travaux du reste de la toiture seront réalisés pour 40 000 € HT.

Le BA clôture en excédent de fonctionnement de près de 9 121 € (première année depuis deux ans avec la totalité des recettes de la location 25 000 €/AN). Cet excédent va couvrir le besoin en financement de la section d'investissement.

20

## LE BA EAU

En 2022, le transfert des résultats au SME est arrêté à la somme de 253 449 €. L'excédent reporté pour Mond'Arverne Communauté est donc de 66 856 €.

La clôture 2022 est déficitaire de 23 393 € mais les excédents permettent encore de couvrir ce déficit.

Une recette de 16 470 € (SUEZ) pour 2022 n'a pas été prise en charge et sera donc enregistrée en 2023. Le déficit courant n'est donc plus que d'environ 6 900 €. Cela s'explique par le coût de l'achat d'eau à la commune de St Nectaire et par un prix de vente à l'usager inférieur au coût de revient.

La section d'investissement est également déficitaire de l'ordre de 11 000 € une fois le déficit d'exploitation transféré au SME (160 000 €)

Il est nécessaire de s'interroger sur la pérennité de ce budget et l'exercice direct (via DSP) de cette compétence. Le transfert au SME du réseau d'Olloix devient une nécessité budgétaire mais également opérationnelle.

21

## LE BA PRA DE SERRE 3 & LES SAGNES

Les parcelles de la ZA « Les Sagnes » sont vendues en totalité. Toutes dépenses supplémentaires sur le BA Annexe vient donc accroître le déficit structurel de la zone. Déficit, qu'il faudra intégrer au budget principal au moment de la clôture du budget annexe. À ce jour, le montant du déficit reporté est de 8 873,93 €.

En 2023, une étude est programmée pour 45 000 € pour préparer les travaux de finition à venir. 100% de ces dépenses seront donc prises en charge par le budget principal au moment de la réintégration au budget principal.

\* \* \*

Pour la ZA du Pra de Serre, les dépenses réelles 2022 s'élèvent à 26 124 € (dont 23 424 € d'intérêts de l'emprunt). En recettes les dernières ventes de parcelles s'élèvent à 1 116 339 €. En investissement, la seule dépense est le remboursement en capital des emprunts pour 80 000 €.

Une fois les travaux totalement terminés, les parcelles étant totalement vendues, il sera nécessaire d'intégrer le résultat de la zone sur le budget principal. À ce jour, il demeure un déficit cumulé (002 en dépense de 1,3 M€ qui correspond aux « avances » réalisées par le BA sur le BP GERGOVIE en 2016). Cette avance doit être remboursée par le BP une fois la zone clôturée.

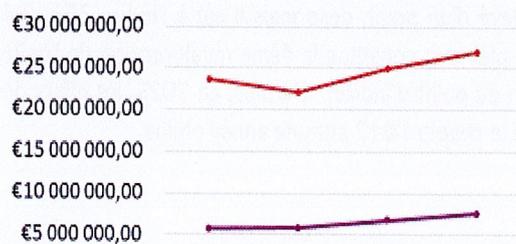
22

## 3.2 Des dépenses maîtrisées

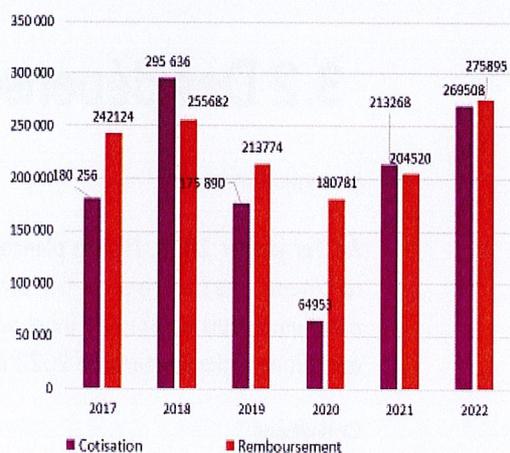
- Les charges à caractère général s'élevaient à **3,3 M€** au BP 2022. Le résultat au CA est de **2,4 M€** soit une consommation de **73%** (après une DM N°3 qui a injecté 158 000 € au chapitre 011 à la suite d'une recette de fraction de TVA supplémentaire). Sans cette DM, le « non consommé » se serait tout de même élevé à **plus de 740 000 €**. Le chapitre 011 prévoyait une dépense de plus de 200 000 € pour la rénovation du multi-accueil des Martres-de-Veyre qui n'a pas été réalisée.
- Toutefois, cette « marge de manœuvre » devrait être consommée l'année prochaine au regard de la hausse des dépenses énergétiques estimées pour Mond'Arverne Communauté en 2023 à **689 865 €**, soit une hausse de **+ 459 910 €**. Au total, le prévisionnel 2023, pour le chapitre 011 s'élève à **plus de 4M€**. L'estimatif prend également en compte les hausses attendues sur l'achat de repas pour les multi-accueils et le service de portage de repas à domicile. Il tient également compte de l'inflation globale sur les différents postes de dépenses de la collectivité.
- Les charges de personnel en 2022 sont conformes à la prévision budgétaire soit **7,5 M€**. Notons que la DM n°3 a inscrit une enveloppe pour le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) de plus de **120 000 €** qui n'a pas été versée en 2022 mais sera versée par rétroaction en février 2023.

23

Statut	31.12.2021		Au 31.12.2022	
	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP
TOTAL	229	170	233	179



€-	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	€5 723 233	€5 817 377	€6 758 988	€7 577 277
Recettes Fonctionnement	€23 613 42	€22 059 94	€24 904 56	€26 877 44
Produits des services	€2 362 044	€2 104 351	€2 426 307	€2 788 886



L'augmentation de notre sinistralité a impacté notre contrat. Le taux de cotisation pour les agents CNRACL est passé de **6,63%** à **7,55%**. Ce qui engendrera pour 2023 une hausse de la cotisation de l'ordre de 80 000 €.

24

24

## 3.2 Des dépenses maîtrisées

Depuis la création de Mond'Arverne Communauté, le chapitre 012 doit être contenu tout en permettant aux services de fonctionner. À ce titre, si au plus près des usagers les postes sont pourvus pour assurer les taux d'encadrement, les services « supports » sont aujourd'hui à flux tendus. En premier lieu, le service technique et le service comptabilité finances. Certains services souffrent également de périodes de travail denses c'est le cas du service lecture-publique notamment.

Pour 2023, les orientations sont les suivantes :

- Complément Traitement Indiciaire : une année pleine + rétroactivité de 2022 : +175K€
- Assurance Statutaire : + 80 K
- Recrutements:
  - Catégorie B, technicien territorial pour les services techniques + 42K
  - Tuilage Responsable des médiathèques et RH : + 45 K€
  - MNS pour les WE à la place du Directeur : +4,5 K€
  - +20% agent comptable ( service actuellement à 2,5 E"TP) : +7K€



25

## 3.2 Des dépenses maîtrisées

### L'aventure smic...

Au 1er janvier 2023, l'indice plancher a été relevé d'un point, désormais il est à l'indice 353. Cela représente une hausse de + 4K€ sur une année pleine et constitue la 4ème revalorisation de l'indice minimum depuis octobre 21 (hors augmentation du point d'indice). De plus, en 2023, les effets des évolutions réglementaires de 2022 impacteront le chapitre 012 sur une année pleine.

### Cotisations

- CNFPT : + 3 000 €
- Cotisation AT/MP : diminution de notre accidentologie : de 2.63% à 1.83% - 9 000 €

26

## 3.2 Des dépenses maîtrisées

À arbitrer pour le BP 2023, prévisionnel 8,3 M€

### Emplois, Stages et services civiques

- Recrutement à partir de septembre d'un.e chargé.e de mission pleine nature 25 000€ (poste déjà financé à l'OT depuis 2015 et qui ne sera pas transféré à l'OT métropolitain). sub 40%.
- Pôle attractivité : de 7 000 à 10 400 € (projet tutoré et 1 ou 2 stagiaires)
- Service Jeunesse : 3 400 €
- Multi-Accueil Éducateur de Jeunes Enfants : 5 100 €
- Service Civique pour 6 mois : 4 130 € dont 2 830€ pris en charge par l'État. Soit un reste à charge de 1 300€
- Stagiaire DUERP: 3 402 €
- 1 apprenti service technique : 3 600 € + frais pédagogiques

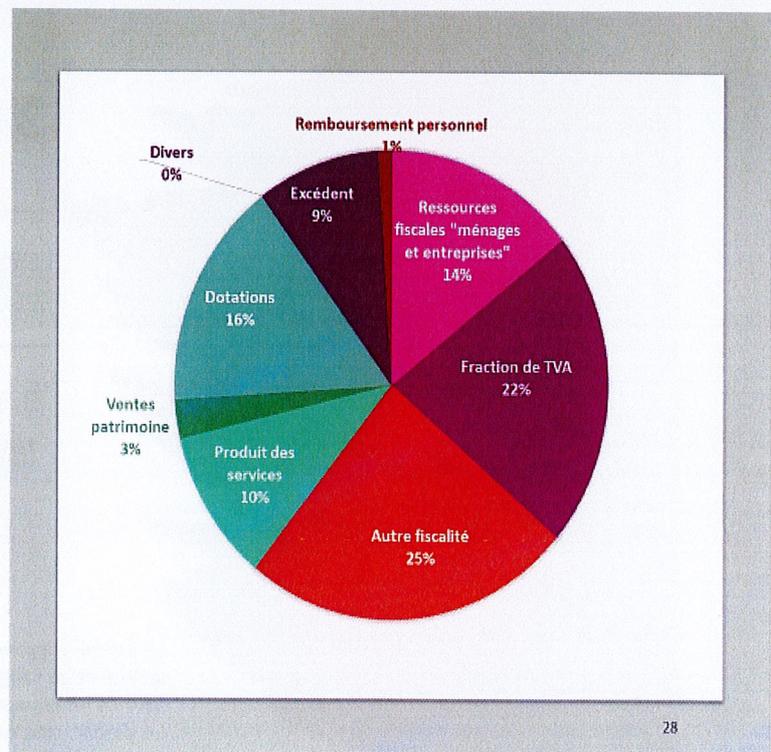
### Mise en place Ticket Restaurant :

- 360€ par agent, soit +72 K€ pour 200 agents

27

## 3.3 Un panier de recettes conforme au prévisionnel

- Après deux années « covid » et « post covid » difficiles, suivies de réformes fiscales, le panier des ressources de la collectivité se stabilise enfin. La clôture budgétaire est conforme au prévisionnel concernant les ressources fiscales et les dotations de l'État. La bonne surprise provient de la fréquentation des services enfance-jeunesse (produit des services)
- La fiscalité représente 61% du panier de recettes, les dotations 16%
- Les ventes de patrimoine pour 3% (731 443 € en 2022)



28

## 3.3 Un panier de recettes conforme au prévisionnel

- Comme annoncé précédemment, la réalisation du chapitre 74, « dotations » 2022, est supérieure de **12% au prévisionnel**. En effet, les recettes « CAF » réellement perçues sont supérieures au montant budgétisé. C'est le signe d'une excellente fréquentation de nos services enfance-jeunesse. « Même cause et même effet » pour le chapitre 70, produits des services, avec une hausse de **232 424 €**.
- L'inflation n'amène pas que des mauvaises nouvelles pour les finances des collectivités. Côté recettes, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives bat un record depuis au moins 30 ans. Après une augmentation de **+ 3,4% en 2022**, la hausse **s'élève à + 7,1% en 2023**.
- La fraction de TVA était annoncée en hausse compte tenu de la tendance inflationniste (attention toutefois à la chute de la consommation des ménages), et a apporté un produit supplémentaire de **345 000 € en 2022**. Le PLF annonce une augmentation de l'ordre de **5,1% pour l'année 2023**.
- Toutefois, si la fiscalité s'annonce plutôt sous de « bons auspices » pour 2023, le montant des ventes de patrimoine sera moins important que les années passées. Sont prévues en 2023, **239 300 €**.
  - Vente de parcelles sur le DAILLARD : **135 000 €**
  - Vente de parcelles derrière la déchetterie de Veyre-Monton : **7 800 €**
  - Vente de l'immeuble place de l'Ormeau à la Sauvetat : **46 000 €**
  - Revente terrain Monsieur Forano : **20 500 €**
  - Revente Polygone Orcet : **30 000 €**



29

### 3.3.1 Les recettes fiscales

	Produit attendu	Produit reçu
TOTAL chapitre 73 2022	16 102 332 €	<b>16 191 222 € (+ 0,5%)</b>
2021		15 034 605 €

#### 3.3.1.1 La fiscalité directe

	Taux
TFB	<b>2,01 %</b>
TFNB	<b>10,15 %</b>
CFE	<b>25,25 %</b>
<b>Total 3 taxes (73111)</b>	<b>2 892 352 €</b>

Le produit supplémentaire est la conséquence de la hausse des bases votées au PLF et de l'augmentation du taux de CFE voté en 2022. Soit un gain de **154 741 €** entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022.

Le produit supplémentaire de CFE financera la politique de développement économique (et notamment la pérennisation de l'ingénierie).

### 3.3.1.2 La fraction de TVA

- Chaque année, la fraction de TVA versée à chaque EPCI à fiscalité propre **évolue comme le produit annuel de la TVA nationale**. Au surplus, la loi garantit à chaque EPCI à fiscalité propre que le montant de la TVA versé au titre d'une année ne pourra jamais être inférieur au montant perçu en 2021, soit au montant de leur compensation respective de taxe d'habitation sur les résidences principales.
- En 2022 la collectivité attendait 5 305 525 €, estimation faite d'après les annonces du PLF 2022. Le montant reçu est de 5 814 430 €. Cela représente une hausse de 9,5 % .
- La dynamique annoncée de la fraction de TVA est donc réelle, d'autant plus dans ce contexte économique inflationniste. De la même façon, les collectivités bénéficieront en 2023 du taux de progression prévisionnel estimé dans le cadre du PLF 2023, à + 5,1 %, qui sera ensuite ajusté en PLF 2024. Soit pour Mond'Arverne Communauté une augmentation de 290 000 €.

### 3.3.1.3 La cotisation sur la Valeur ajoutée

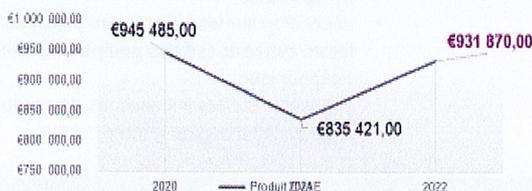
La loi de finances pour 2023 a prévu une suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans. Cette suppression s'accompagne d'une réduction du plafonnement de la contribution économique territoriale.

La première étape de cette suppression sera la réduction de moitié de la CVAE en 2023. Ainsi, l'ensemble des taux d'imposition de la CVAE sera divisé par 2 pour les entreprises concernées.

31

Par conséquent, en 2023, en compensation, les collectivités concernées devraient recevoir un montant de CVAE égal à la moyenne des produits qu'elles ont perçus en 2020, 2021, 2022 et 2023. Pour le Gouvernement, ce choix est justifié par le caractère intrinsèquement volatil de cette imposition. Il est néanmoins possible de s'interroger sur le calcul de cette compensation : on sait en effet que du fait du rebond économique constaté en 2021, et du décalage de deux ans entre l'acquittement de la cotisation par l'entreprise et le versement du produit à la collectivité, il est probable que les montants de CVAE auraient sans doute été plus élevés en 2023.

Par ailleurs, à l'instar de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les EPCI, le produit de remplacement serait constitué par l'octroi d'une fraction de TVA, dynamique et pérenne. Les collectivités ont eu gain de cause sur ce point, en évitant la création d'une dotation susceptible de diminuer dans le temps si l'État en décidait ainsi.



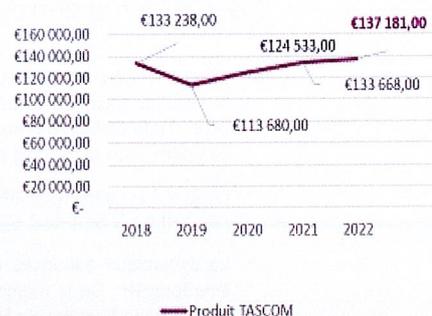
Le montant prévisionnel de la compensation de CVAE pour l'année 2023, serait donc de l'ordre de 900 000 €. (Sans données 2023).

32

### 3.3.1.4 La taxe sur les surfaces commerciales

MONTANT ATTENDU 2022	132 746 €
MONTANT PERCU 2022	137 181 € (+3,3%)

LES MARTRES DE VEYRE	AUCHAN SUPERMARCHÉ	32 960,00 €
LA ROCHE BLANCHE	AGRO SERVICE 2000	4 467,00 €
LA ROCHE BLANCHE	CHESKAFAB	10 761,00 €
TALLENDE	NORVER	15 579,00 €
VEYRE-MONTON	VEYRE DIS	16 824,00 €
VIC-LE-COMTE	DISTRIVIC	42 925,00 €
VIC-LE-COMTE	ALDI BEAUNE	9 100,00 €
VIC-LE-COMTE	ALDI MARCHÉ	2 122,00 €
VIC-LE-COMTE	VICLOGE	2 443,00 €



### 3.3.1.5 La taxe de séjour



La totalité du produit de Taxe de Séjour est reversée à l'EPIC Mond'Arverne Tourisme.

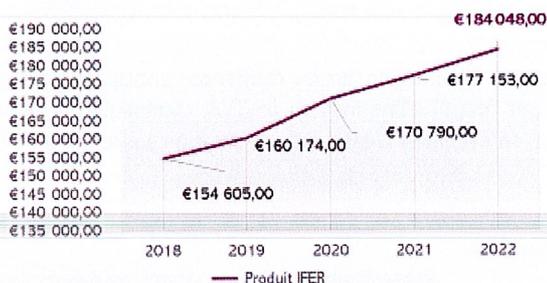
C'est la 3<sup>ème</sup> année de hausse consécutive avec une différence de + 15% entre 2021 et 2022

33

### 3.3.1.6 Les I.F.E.R

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

MONTANT ATTENDU 2022	179 813 €
MONTANT PERCU 2022	184 048 € (+ 2,3%)



L'IFER se divise en 10 composantes correspondant à l'une des catégories suivantes :

- imposition sur les éoliennes et hydrolennes
- imposition sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme
- imposition sur les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique
- imposition sur les transformateurs électriques
- imposition sur les stations radioélectriques
- imposition sur les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'autres hydrocarbures et de produits chimiques
- imposition sur le matériel ferroviaire roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs
- imposition sur certains matériels roulants utilisés sur les lignes de transport en commun de voyageurs en Ile-de-France
- imposition sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et certains équipements de commutation téléphonique
- imposition sur les installations de production d'électricité d'origine géothermique

34

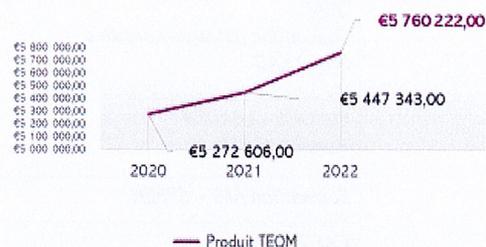
### 3.3.1.7 Les autres produits fiscaux

Le produit de la TEOM (entièrement reversé aux syndicats) s'élève à **5 760 222 €** pour l'année 2022.

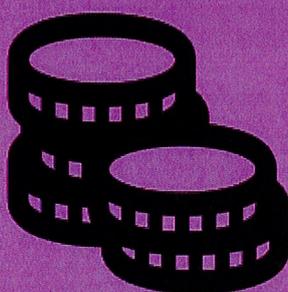
Sur ce même chapitre 73, nous retrouvons les attributions de compensation négatives pour un montant de **10 890,92 €** stable depuis 2018.

Cette année, le produit de fiscalité issu des rôles complémentaires, inscrit à l'article 7318, s'élève à **52 316 €**.

La taxe GEMAPI instaurée en 2020, pour un produit attendu en 2021, est conforme à l'appel de fiscalité prévu dans la délibération du mois d'avril 2020 soit **300 650 €**.



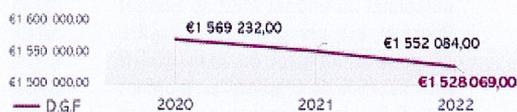
35



## 3.3.2 Les dotations

### 3.3.2.1 Les dotations de l'État

Nature de la dotation	Produit reçu
Dotation d'intercommunalité	792 750 €
Dotation de compensation	735 319 €
<b>TOTAL DGF 2022</b>	<b>1 528 069 €</b>



DCRTP	187 800 € (=)
Fonds départemental de péréquation	23 143 € (=)
Compensation exo TH/CET + Valeurs locatives	663 748 € (+ 8 %)

### 3.3.2.2 Les dotations de fonctionnement

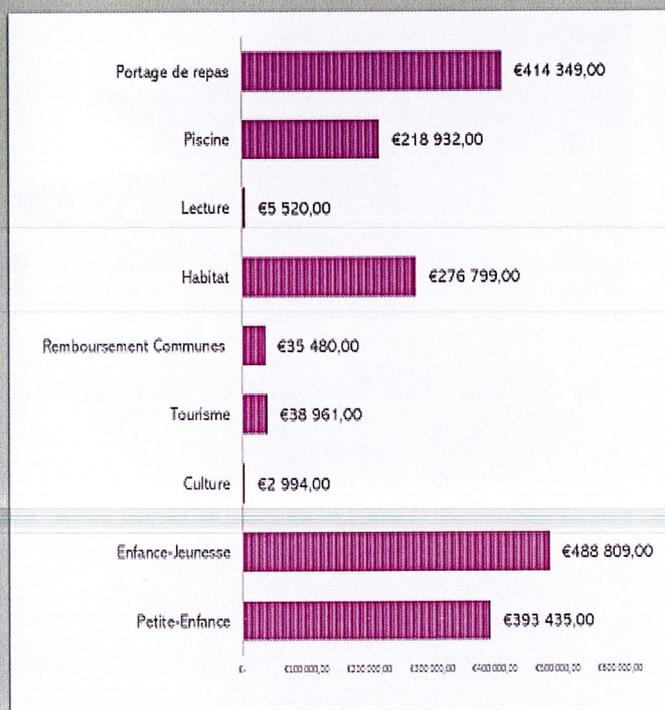
Nature de la dotation	Produit reçu
CONSEIL RÉGIONAL - Projet EAC	5 000 €
FCTVA	12 617 €
FEDER Pleine nature	38 055 € (35 716€ reversés à l'OT)
DRAC Subvention rencards nomades Projet EAC	5 000 € 24 000 €
EUROPE – LEADER Festival ici et là	44 857 €
Subvention AMI – SPPEH	12 000 €
CAF 2022	1 657 687 €

37

### 3.3.2.3 Les ressources propres : le produit des services

• Le total du chapitre 70 s'élève à **2,7 millions d'euros** pour l'année 2022. Soit une hausse entre le CA 2021 et le CA 2022 de **14,9 %** des produits des services. (+ 12,5% entre 2020 et 2021)

• Le remboursement des frais de personnel du budget M22 au Budget Principal est enregistré au chapitre 70 pour un montant de **913 604 €** (soit **32,75% du chapitre**). Le montant des frais de personnel du service d'Aide à la Personne est en hausse de **3,5 %** entre 2021 et 2022.



38

### 3.3.2.4 Les revenus des immeubles et produits exceptionnels

Les chapitres 75, 76 et 77 concernent la totalité des redevances des locations, des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits financiers et les produits exceptionnels.

**Chap. 75:** Les revenus des immeubles et des redevances s'élèvent à **72 350 €** en 2022. Ce montant est stable par rapport à 2021.

**Chap. 76:** Les produits financiers sont en réalité le remboursement des intérêts d'un emprunt impactant la commune de St Saturnin (Grange de Mai) pour **3 219 €**.

**Concernant le chapitre 77,** il comptabilise à la fois les recettes exceptionnelles, mais également les produits issus des ventes de patrimoine immobilier (qui par un jeu d'écriture en opérations d'ordre sont reversés à la section d'investissement):

- La vente du Clos d'Issac : **666 476 €**
- La vente d'un terrain constructible à Laps: **40 000 €**
- La vente d'un terrain sur la commune d'Aydat: **5 600 €**

À cela s'ajoutent les reprises de véhicules pour **15 832 €** et les remboursements de l'assurance pour **38 292 €** dont **23 000 €** d'acompte pour le sinistre en cours au MAB.

39

## 3.4 Un renouveau pour la section d'investissement

### 3.4.1 Préparer l'avenir

- 2023 marquera la première année pour Mond'Arverne Communauté avec un **nouveau programme d'investissement**. Si ce dernier répond principalement aux besoins des services, il marque néanmoins un tournant en relançant l'investissement sur le territoire.
- **Concernant le chapitre 20 « immobilisations corporelles », la prévision budgétaire était de 623 893 €, le réalisé de 154 654 € soit 24,7%. Le montant des RAR pour ce chapitre s'élève à 330 258 €.**
  - Poursuite de l'élaboration du PLUi
  - Solde des études BEGES et ESS
  - Lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH
  - AMO pour le Marché Global de Performance de la Piscine et l'AMO pour le QPH des Loubrettes
  - Équipement en logiciels métiers (Finances/Rh, Services techniques, Économie)
  - Les restes à réaliser concernent le solde des opérations présentées ci-dessus et le lancement de l'étude foncier agricole pour **50 940 €**.



40

### 3.4.2 Investir sur les bâtiments communautaires

- En premier lieu, une campagne importante sur les multi-accueils d'Orcet et St Amant Tallende financée en partie par la CAF
  - Orcet: 45 847 € financés à 57 %
  - St Amant: 86 584 € financés à 66%
- La chaudière sur le site de Montcervier a été changée pour 7 588 € avec un financement de 40%.
- L'aménagement du site administratif de Vic-le-Comte s'élève à 34 053 €, les travaux pour l'Algeco au siège pour 12 296 €
- Divers travaux à la Piscine se sont élevés à 66 849 € dont l'acquisition d'un système de billetterie pour 42 847 € financé à hauteur de 46% soit 20 000 € (premier acompte versé en 2022 pour 6 000 €)
- Tout comme la rénovation du logement d'urgence de Vic-Le-Comte pour 3 150 €



41

### 3.4.3 Investir pour l'avenir

- Le service de portage de repas à domicile a bénéficié du renouvellement de son parc de véhicules par des véhicules électriques (3) pour un montant de 102 669 € financés à 35% par la DSIL.
- Le montant des investissements en matériel informatique est de 63 501 € en 2022.
- Enfin, le site touristique d'Aydat a bénéficié d'aménagements divers à hauteur de 12 846 € et celui du site de Gergovie pour 12 027 € au titre de leur entretien courant.
- Il reste toutefois un solde pour l'opération du multi-accueil des Loubrettes pour 493 818 € tout comme la participation 2022 à la voie verte pour 521 884 € qui n'ont pas été versés sur le BP 2022 et qui sont reportés au BP 2023.
- La participation au capital de la SPL est également reporté à 2023 à hauteur de 130 000 €.



42

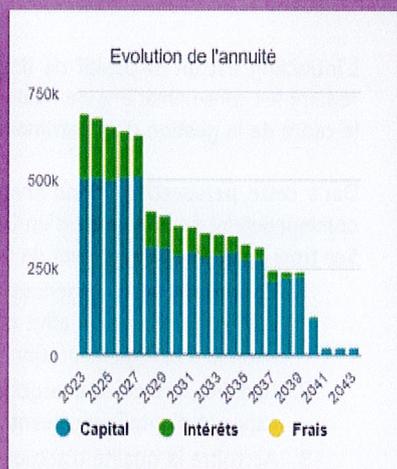
### 3.4.4 Maintenir le cap en 2023



43

## 3.5 La situation de la dette

- Au 31.12.2022 l'encours de la dette était de 5 638 431 €, il sera au 31.12.2023 de 5 211 443 € (à emprunt constant)
- La dette représente 136 € par habitant, la moyenne pour un EPCI de notre taille est de 204€/habitant
- L'annuité 2022 s'élevait à 701 073 € (dont 597 649 € sur le BP)
- Il est prévu de contractualiser avec la Banque des Territoires pour la réalisation d'un prêt appelé "Intracting" pour les travaux préalables à la mise en place du marché global de performance énergétique.



Charges Financières en 2023

Annuité	687 156,19	Amortissement	506 988,03
Intérêts Emprunts	180 168,16	Remboursement anticipé avec flux	0,00
Remboursement anticipé sans flux	0,00	ICNE	95 253,46
		Intérêts lignes et billets de trésorerie	

44

## FOCUS

# L'Intracting : une démarche pour financer la rénovation énergétique des bâtiments

45

L'Intracting est un dispositif de financement destiné à financer des actions d'efficacité énergétique, permettant de réduire les consommations de fluides. Il s'intègre dans une programmation pluriannuelle d'intervention, définie dans le cadre de la gestion d'un patrimoine de bâtiments.

Dans cette perspective, Mond'Arverne Communauté s'engage dans un programme de rénovation de la piscine communautaire dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique de type marché public global de performance. Ses trois objectifs majeurs sont de :

1. Contribuer aux exigences nationales en matière de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre du parc des bâtiments et/ou équipements existants en se conformant à minima à la réglementation en vigueur ;
2. Réduire sa facture énergétique pour lui permettre d'augmenter sa marge de manœuvre budgétaire et sa capacité d'autofinancement ;
3. Accroître la qualité d'accueil et de confort de ses usagers et de ses utilisateurs.

Le programme validé pour la rénovation énergétique de la piscine permettra de réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie finale, c'est un des préalables à la signature d'un prêt Intracting avec la Banque des Territoires.

Le montant du programme de travaux est arrêté à 538 821 € (HT). Financé par un prêt de 500 000 € à 0,75% remboursable sur 9 ans. Soit une annuité de 55 500 €.

46



# ANALYSE ET PROSPECTIVE

## PARTIE IV

En 2023 et pour les années à venir, les élus communautaires auront la lourde tâche de faire face à de nouveaux défis dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Les modes de vie, les habitudes, sont questionnées dans ce contexte environnemental bouleversé. Les réponses qui peuvent être apportées localement, à l'échelle de l'intercommunalité, passent par l'adhésion à un projet de territoire partagé.

Aussi, la feuille de route pour le territoire en 2023 pourrait être celle de la durabilité, de la solidarité et le travail en confiance.

## 4.1 Construire le territoire de demain

### 4.1.1 Pour une intercommunalité durable

FAIRE MIEUX

Il est urgent d'avancer sur le chemin de la transition écologique, pour s'assurer que les territoires vécus par les habitants restent des territoires vivables.

Dans les projets communautaires en cours, en matière de sobriété énergétique, Mond'Arverne Communauté poursuivra son engagement avec le passage à un éclairage LED dans les zones d'activités, couplé à une extinction nocturne selon les mesures en vigueur dans les communes concernées.

La piscine Val d'Allier Comté doit devenir un équipement sportif public exemplaire en matière d'efficacité énergétique, avec la mise en place d'un marché global de performance. Les travaux de rénovation programmés, permettront de réduire sa consommation énergétique de près de 40% en 10 ans.

Le programme Solaire-Dôme, mené en partenariat avec l'Aduhme et le conseil départemental, permettra à terme l'installation de 26 centrales photovoltaïques en toiture de nos bâtiments communaux et communautaires.

En 2023, nous ne pourrons plus envisager la réalisation d'un seul projet public sans en avoir au préalable mesurer son impact environnemental.

49

### 4.1.2 Pour une intercommunalité solidaire

FAIRE  
ENSEMBLE

FAIRE  
AUTREMENT

La solidarité reste la raison d'être de l'intercommunalité. Les fragilités socio-économiques redoublant, il est fondamental de garantir l'accès aux services publics.

- La Communauté de Communes a relogé le multi accueil « Le Petit Prince » dans un lieu adapté, malgré sa fermeture administrative imposée à l'issue du dégât des eaux du bâtiment.
- Dans le domaine des solidarités, 2023 sera l'année d'élaboration d'un projet de CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui pourrait être effectif en 2024.
- Autre domaine qui crée du lien social: la culture. C'est pourquoi, en matière de lecture publique, la richesse de notre fonds documentaire sera à portée de tous les habitants de Mond'Arverne communauté avec la restructuration du réseau autour de trois médiathèques référentes pour le territoire, à Saint-Amant-Tallende, Vic-le-Comte et Les Martres-de-Veyre.

50

## 4.2.3 Pour une intercommunalité où Mond'Arverne communauté et les communes travaillent en confiance

FAIRE  
ENSEMBLE

FAIRE SAVOIR

Le PLUI, travail de longue haleine, co construit avec les 27 communes, dans le respect des règles supra qui s'imposent, devrait aboutir au deuxième semestre 2023. Les communes ont été patientes et grandement participatives dans le processus.

D'autres chantiers avec les communes sont à ouvrir, il sera nécessaire de trouver des actions partagées génératrices de consensus. Les consignes venues d'en haut, et les réformes fiscales et financières décrétées sans concertation n'ont pas aidé et ont produit de la discorde, de l'incompréhension. Le dernier exemple de la réforme de la taxe d'aménagement lancée en catimini en début d'année, puis retirée en toute fin d'année, en est la parfaite illustration.

Promouvoir la confiance avec les autres collectivités c'est ouvrir de grands chantiers des collectivités avec lesquelles nous travaillons dans le domaine du tourisme notamment:

- Avec la CAM (Clermont Auvergne Métropole) pour le rapprochement de nos offices de tourisme.
- Avec la région, le département et l'État pour définir un projet global de valorisation des sites arvernes.

51



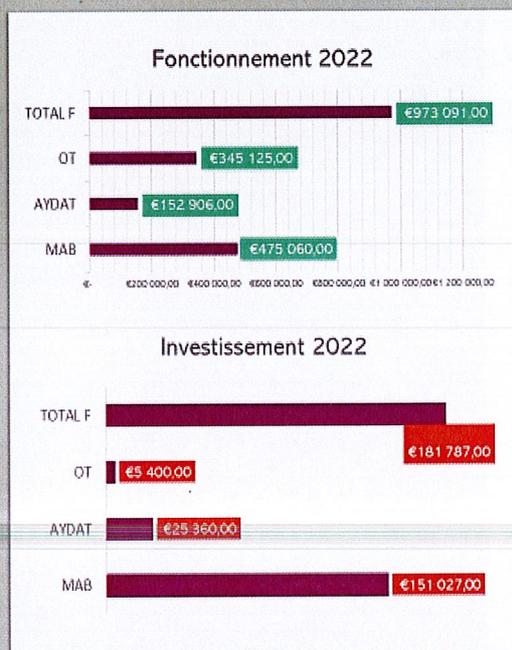
BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023 POUR  
LE PÔLE « ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

# SYNTHÈSE POLITIQUE TOURISTIQUE

- L'année 2022, a été consacrée aux premiers rapprochements stratégiques avec la SPL Clermont Tourisme avec pour objectif de créer une nouvelle entité commune aux deux territoires à l'horizon 2024.
- Les discussions avancent avec la Région, le Département et le MAB pour la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui aura pour mission la gestion et la valorisation du site de Gergovie et plus généralement des sites arvernes avec un « grand projet » de développement dans la plaine de Sarliève.
- À cela s'ajoute la subvention à l'Office du Tourisme Mond'Arverne Tourisme pour 290 781 € qui était en baisse en 2022 de 33 % par rapport à 2021 (l'OT ayant reçu une aide exceptionnelle de 160 000 € de la part de l'État)
- La subvention de fonctionnement au MAB 2022 pour 413 000 €
- L'accompagnement de la commune d'Aydat dans le dossier AMI lacs du Massif Central et l'accompagnement des communes sur le dossier LEADER tourisme et patrimoine, au déploiement du « zéro déchet » sur les plages de Longues et d'Aydat.

## Tourisme et attractivité du territoire

- L'enveloppe globale pour l'année 2022 s'élève à 1 650 969 € en dépenses et 645 803 € en recettes, toutes sections confondues soit un reste à charge de 1 M€ (opérations réelles + ordre + emprunts)
- Les amortissements s'élèvent à 388 380 €.
- Les frais engagés en fonctionnement pour le site d'Aydat concerne principalement les frais d'entretien de la plage et la surveillance de la baignade. Il y a également le reversement de la subvention FEDER (dépenses = recettes)
- Les recettes 2022 en fonctionnement:
  - Du FCTVA pour 1 714 €
  - Des loyers et redevance de cartes pour 5 085 €
  - Des remboursements (communes TF + baignade et OT pour gaz) pour 38 601 €
  - De la taxe de séjour pour (intégralement reversée à l'OT) 103 040 € soit une hausse de 30%.
  - La subvention FEDER = 2 339 € pour M'A et 35 716 € pour l'OT (reversés en dépenses de fonctionnement)



# PERSPECTIVES 2023

- Finalisation du dossier de rapprochement avec la SPL programmée pour le 1er janvier 2024 : détermination du projet, de la subvention et de l'entrée au capital.
- Le partenariat avec Mond'Arverne Tourisme : subvention 2023 hors reversement de taxe de séjour: **363 000 €**
- Le transfert de la base nautique au 1er janvier 2024 à la Communauté de communes et la préparation de son nouveau mode de gestion (délégation à la SPL, DSP...)
- La finalisation du dossier GIP de Gergovie
- L'engagement à l'automne de l'étude de maîtrise d'œuvre « requalification du lac d'Aydat et de ses abords (plages, parking, hangars) pour un montant de **70 000€ HT** (sub 70%)
- Fabrication et pose de la signalétique UNESCO à Aydat : **15 000€**
- Au financement du panneau de signalisation autoroutière « église romane St Saturnin » **17 000€**
- La mise en œuvre du dossier « territoire Région pleine nature » avec la création de nouveaux circuits VTT, trail, randonnées : **50 000€** (sub 80%).



## SYNTHÈSE POLITIQUE HABITAT- URBANISME

- L'année 2022 a été consacrée à l'étude pré-opérationnelle OPAH et à la définition d'un programme d'actions.
- Le SPPEH s'est structuré, notamment en matière de RH pour répondre à un vrai besoin des usagers et gagner en efficience.
- Le PLUi est toujours en élaboration et l'année 2022 a été riche en échanges avec les communes.
- Les logements d'urgence n'ont pas connu beaucoup de vacance. Depuis 2022, un logement supplémentaire sur la commune de Vic-le-Comte.

## Habitat

Le montant du reste à charge pour la politique de l'Habitat et l'urbanisme sur le territoire s'élève à 1 M€ pour l'année 2022 avec un total des dépenses (F+I) de 1 679 167 € et 655 680 € en recettes.

En fonctionnement,

Ingénierie : 97 854 €

les cotisations:

Adhésion ADIL: 4 122 €

CAUE: 4 146 €

Les immeubles en location rapportent en 21 221 € en 2022 (hors amortissements)

Le déficit des logements d'urgence s'élève à 154 €.

Les logements sociaux sont à l'équilibre (déficitaire de 20€) (dépenses entretien, taxes foncières et emprunts et recettes Ophis)

En investissement, le premier versement pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH s'élève à 12 801 €

### Immeubles en location:

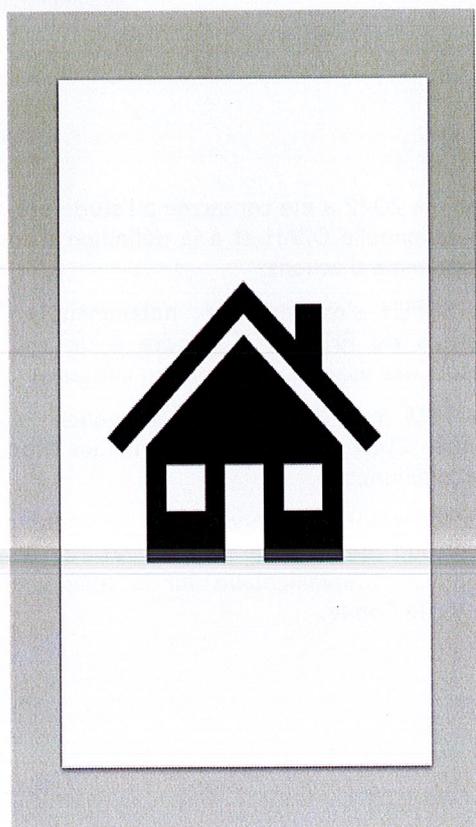
- Appartement St Saturnin, Place 8 mai
- Immeuble Vic, Place de la République
- MAM VIC, Longues
- Logement de fonction Vic, Montcervier

### Les logements d'urgence:

- Studio Orcet
- T3 Orcet
- T3 Vic le Comte

### Les logements sociaux:

- Chanonat
- St Saturnin
- Tallende
- La Roche-Blanche
- Veyre-Monton



## Urbanisme

### En fonctionnement

Les dépenses en lien avec cette politique se répartissent comme suit :

1. Ingénierie: 62 408 €
2. Cotisation: 2 500 € GIP Massif
3. Divers fonctionnement : 8 990 €
4. ADS :

• 259 345 € en dépenses

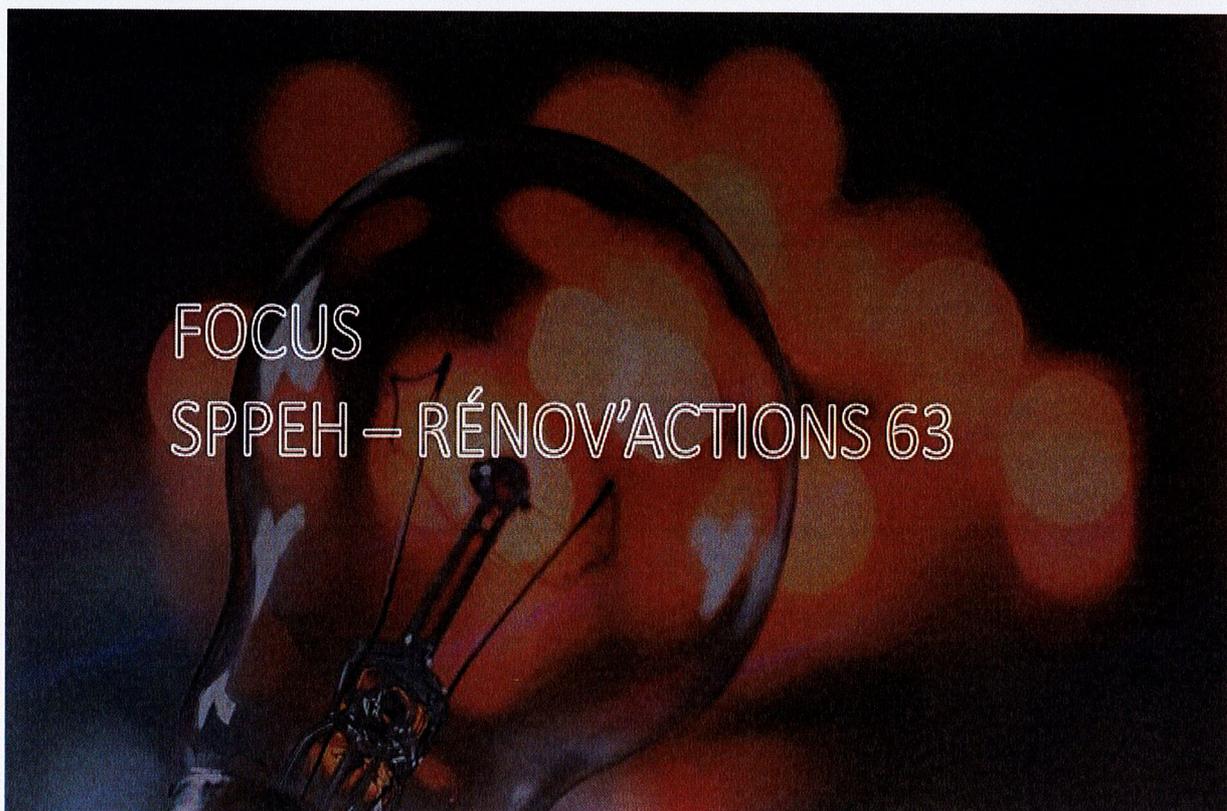
• Les recettes de la participation à l'ADS, solde 2021 et acompte 2022 s'élèvent à 260 447 €.

### En investissement,

1. 58 170 € pour l'étude PLUi
2. 13 931 € en recettes (FCTVA + DGD Urba pour 6 840 €)
3. Les amortissements en dépenses s'élèvent par 27 222 €

## PERSPECTIVES 2023

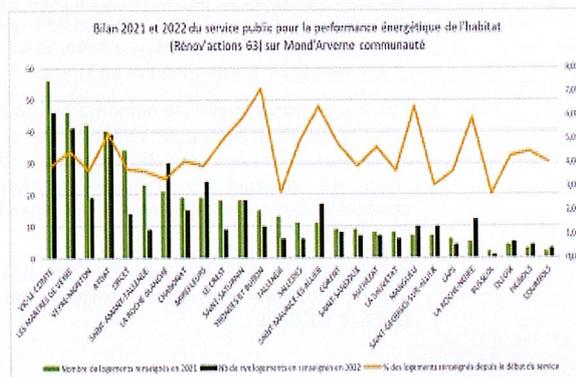
- L'OPAH : l'État a, au final, imposé à Mond'Arverne Communauté de rester dans le PIG départemental et de mettre en place une OPAH multi sites. Cela contraint Mond'Arverne communauté en 2023 à compléter l'étude en cours afin de déterminer de nombre de communes couvertes par l'OPAH : **11 500 € HT** (sub 5 800€)
- Étude logement saisonnier: Les communes labélisées touristiques du territoire ont l'obligation de signer avec l'État une convention pour l'hébergement des travailleurs saisonniers. Cela concerne donc Aydat et Saint-Saturnin. Au regard de ses compétences, Mond'Arverne communauté a souhaité se saisir de la question sur l'ensemble du territoire communautaire, et sur des thématiques élargies à l'économie et aux mobilités. Étude conduite en interne
- Étude logement séniors: De nombreuses communes engagent ou ont pour projet de créer de l'hébergement pour séniors. Dans le cadre du PLH, sera réalisée une étude visant à produire un diagnostic et une approche territoriale prospective consistant à cibler les secteurs du territoire sur lesquels développer des programmes complémentaires à un sens (en renouvellement ou en construction). **30 000€ HT** sub 22 000€
- Renouvellement du PLH : le PLH 2018-2024 arrive à échéance l'année prochaine. Son renouvellement est donc à lancer en fin d'année 2023. **60 000€ HT** sub 15 000€ (+ DETR ?)



### 2ème année de mise en œuvre:

- Organisation: 1 ETP dédié à la mission à compter de septembre 2022 (pour rappel: 1/2 ETP en 2021), financé à 50% par le CD63 (coût de l'ETP plafonné à 41100€), réparti entre 1/2 ETP chargée d'animation du PCAET et 1/2 ETP Économe de flux (Services Techniques)
- 380 nouveaux logements de Mond'Arverne Communauté ont bénéficié d'un conseil du SPPEH en 2022, soit 1,9% des logements de la communauté de communes; toutes les communes sont concernées.

- Contacts de 1er niveau et conseils personnalisés: 750 (600 en 2021)
- Accompagnement à une rénovation globale (évaluation énergétique sur place ou audit externe, aide au choix des devis, à la demande des aides financières...): 17 ménages accompagnés (double de 2021)
- Fin officielle du partenariat avec le Département 63 fin 2023: en attente de réponse sur la question de la continuité des services SPPEH en 2024



61

## PERSPECTIVES 2023

- **PLUi:** Après une année 2022 consacrée à la finalisation du règlement et des OAP, l'année 2023 sera marquée par l'engagement des phases de consultations et d'enquête publique. L'objectif est une approbation toute fin 2023. Il convient néanmoins de signer un avenant avec le prestataire Citadia afin de couvrir la totalité des OAP finalement travaillées. Coût 25 000€ HT. Subvention État 6 840€
- **Fonctionnement du PLUi** (contentieux, communication, insertion presse, cotisations diverses..) 37 000 €, majorés de 10 000 € du fait des frais de reproduction relatifs à la réalisation de l'enquête publique.
- **L'Application du Droit des Sols:** Coûts 2023 : 262 771.81€
- **Diagnostic foncier agricole:** Initialement programmée pour 2022, l'étude confiée au cabinet « AER -Environnement et territoire » sera réalisée en 2023. (Restes à réaliser)
- **Zone du Daillard :** Engagement d'une étude de sol/forage afin de vérifier la compatibilité de la parcelle avec des productions maraîchères. 10 000€



# SYNTHÈSE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Les grands dossiers 2022 :
  - Élaboration de la stratégie de développement économique de Mond'Arverne communauté,
  - Réalisation, dans le cadre du programme « petites villes de demain », d'un diagnostic flash des dynamiques commerciales et des impacts de la crise sanitaire sur le commerce de Vic le Comte,
  - Réalisation d'une enquête auprès des commerçants du territoire,
  - Création d'une ressourcerie avec plate forme de réemploi au droit de la déchetterie de Veyre-Monton.
- 2022 fut aussi l'année de la fin de la commercialisation des terrains sur les zones d'activités existantes ce qui aura pour conséquence d'étudier courant 2023 la clôture du BA annexe de Pra de Serre 3.

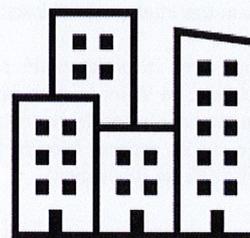
## Développement économique

- Le montant total des dépenses toutes sections confondues s'élève à 211 164 € en dépenses et 90 110 € en recettes soit un reste à charge de 121 054 €
- Les dépenses de fonctionnement sont principalement réparties comme suit:
  - Ingénierie : 65 701 €
  - Entretien des terrains ZAC : 13 781 €
  - Entretien de la voirie ZAC: 34 136 €
  - Taxes foncières : 4 623 €
  - Cotisations SIEG : 5 325 €
  - France Active : 5 000 €

### Les recettes de fonctionnement:

- 40 000 € de PVD pour le financement du poste (un seul versement pour 2022 et 2023)
- 5 599 € de FCTVA

**En investissement**, la collectivité a fait l'acquisition d'un logiciel pour 5 262 € et a dû reverser une subvention reçue au titre de l'étude pour la zone d'activités du DAILLARD pour 3 060 €.



# PERSPECTIVES 2023

Les principaux dossiers 2023 seront:

- Le maintien du partenariat avec France Active Auvergne pour 5 000 € et le retour de l'adhésion à la **plateforme d'Initiative Issoire Brioude** pour un montant de **20 000€**
- Le maintien de l'aide au TPE **20 000€**

Pour les zones d'activités:

- La totalité du foncier disponible sur la Zone « Pra de Serre 3 » est vendue. À ce jour il n'y a plus de foncier d'entreprise disponible sur le territoire communautaire. Mond'Arverne communauté va donc engager en 2023 le **projet d'extension de la Zone d'activité de Tallende** (12ha validés au SCOT) en lançant les études préalables obligatoires : étude environnementale (**50 000€**), étude des effets de la ZAC sur l'économie agricole (**20 000€**), étude sur le potentiel de développement d'énergie renouvelable sur la ZAC (**20 000€**), étude d'optimisation de la densité des constructions (**20 000€**)
- L'**entretien des ZA existantes** (énergie, travaux d'entretien, divers) a coûté **80 000 €** en 2022. Sont programmés en 2023 : **120 000 €** pour la voirie et la création d'une aire de stationnement sur la zone de la Tourtelle (Saint-Saturin) ; **40 000 €** de trottoirs sur Pra de Serre
- **Les travaux de finition des Sagnes (BA) : 45 000 €** (étude préalable) les travaux se feront en 2024.



# PERSPECTIVES 2023

Deux autres études ont été inscrites en 2023 :

En lien avec le projet porté par le SBA de création d'une ressourcerie connexe à la déchetterie de Veyre Monton, lancement d'une **étude de faisabilité pour une plateforme de ré-emploi** pour les professionnels **25 000€** (75% de subvention)

Étude sur les **espaces économiques partagés** (type pépinière, espaces de co working) **25 000€** (50% de subvention)

Le conventionnement avec l'ASEVe qui déploie 2 chantiers d'insertion est reconduit pour l'année 2023 dans les mêmes conditions financières que l'année passée soit **113 334 €** et une prise en charge des communes à hauteur de 500 € par semaine d'intervention.

Le projet de création d'une ressourcerie et le rachat de l'ASEVe par l'association JobAgglo, questionneront l'organisation, la nature et le financement des chantiers d'insertion dès 2024. Ce dossier sera porté par les commissions travaux et Affaires sociales.



## SYNTHÈSE ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

- Solde des études lancées précédemment, Étude BEGES et ESS
- Installation de panneaux photovoltaïques (2 X 9KWc) dans le cadre de l'opération SOLAIRDOME sur les multi-accueils Poudre de Lune et Cheir'Ubins (mise en service 1er trimestre 2023).
- Évolution de la cotisation ADUHME réparti à 50-50 avec les communes
- En 2022, la seule dépense a concerné la participation à l'enquête mobilité dite « enquête ménages » portée par le SMTC . Coût 16 000€ lissé sur 3 exercices : 20% en 2022, 40% en 2023 soit 6 400 €, et le solde en 2024.
- Accueil d'un universitaire pour la réalisation d'une thèse destinée à modéliser les possibilités et les modalités d'implication citoyenne en faveur de la transition écologique en lien avec l'université des sciences appliquées de Norvège Occidentale (HVL). Convention signée fin 2022. Financement annuel maximum de Mond'Arverne Communauté pour 10 000€ pour frais divers (appui technique du projet de coopérative citoyenne, organisation de manifestations, concertation citoyenne, participation colloques...).
- Animation de la fresque du climat de 14 agents (ASLH, pôle attractivité + 2 chargés de missions communaux) et sensibilisation du Bureau communautaire et de l'équipe de direction dans le cadre d'un mandat du climat



## Environnement - Mobilité

Le montant du reste à charge pour les politiques publiques liées à l'environnement et à la mobilité mises en place par Mond'Arverne Communauté s'élève à 289 916 € pour l'année 2022 avec un total des dépenses (F+) de 688 285 € et 398 369 € en recettes.

- **En fonctionnement,**
- Les dépenses en lien avec cette politique se répartissent comme suit :
- Ingénierie: 97 525 €
- Cotisation Amorce : 622 €
- Enquête mobilité : 3 021 €
- Matériaux chantier insertion: 1 761€
- Divers Actions PCAET-ENV: 8 407 €
- Cotisation ADHUME: 34 108 €
- Navette de Veyre-Monton : 1 095 €
- Chantiers insertion ASEVE: 113 334 €
- Participation SMVVA : 300 000 €

Concernant les recettes, les communes participent à la cotisation l'ADHUME pour 16 0063 €

La taxe GEMAPI, affectée à la participation au SMVVA pour 300 000 €.

### En investissement,

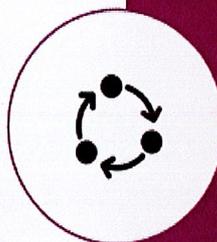
Les amortissements s'élèvent à 44 850 € et le solde des études ESS et BEGES à 6 156 € en dépenses. :

- Participation ECOPOLE : 12 000 €
- Reversement subvention SEQUOIA : 4 200 €

Pour les recettes, il y a des subventions pour 7 462 € (dont 4 525 € SEQUOIA)

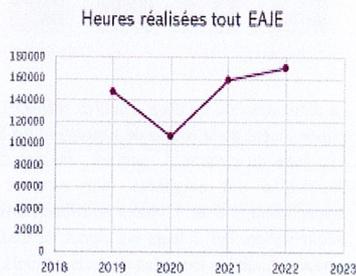
## PERSPECTIVES 2023

- En 2023, une étude de faisabilité pour la solarisation de l'aire de covoiturage du Crest: 17 100€. Subvention région 50%
- Modernisation de l'éclairage public des Zones d'Activités (LED) 120 000 € et séparation des réseaux électriques avec les communes : 84 000 €.
- Programme SEQUOIA 3 (co-financé à 50%): Poursuite et achèvement du programme en 2023 : AMO pour la constitution d'un contrat collectif de suivi-maintenance des installations de chauffage (30 K€), appui technique du groupement par l'économiste de flux et le CEP (Aduhme)
- Évaluation à mi parcours du PCAET: obligation réglementaire 13 146 €
- Schéma Directeur Immobilier : l'année 2023 sera consacrée à l'élaboration de scénarios et à la structuration du Programme Pluriannuel d'Investissement.
- En 2023, Mond'Arverne communauté continuera un travail prospectif avec le SMTC et engagera un plan de mobilité simplifié dont l'objectif principal est de définir une offre de solutions de mobilité durables et solidaires, accord avec les besoins des usagers du territoire et les capacités financières de MAC. Coût estimatif 60 000 €, subvention 50%.
- Sensibilisation agents et élus En 2023, poursuite des actions de sensibilisation auprès des élus et agents (programme spécifique pour le Bureau, déploiement de la fresque dans les services, fourniture de kits écogestes aux agents dans le cadre du plan de sobriété, ...) 11 000 €
- Participation au SMVA 2023 : 370 000 €



## BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023 POUR LE PÔLE « SERVICE À LA POPULATION »

## LA POLITIQUE PETITE- ENFANCE Les E.A.J.E

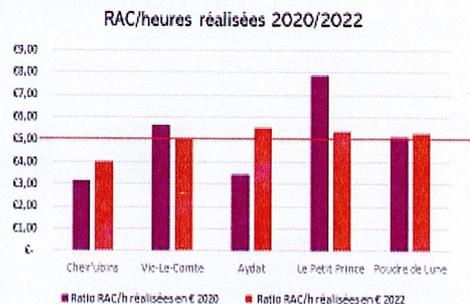


- Le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant s'élève à **2 476 025 €**, et les recettes à **1 599 160 €**.
- Le reste à charge des structures hors coordination est de **876 865 €**.
- Il est préférable de comparer l'année 2020 et l'année 2022 car 2021 a été une année exceptionnelle sur les versements CAF (Solde de subvention + aides exceptionnelles COVID)
- Le coût de revient moyen d'une heure dans un EAJE est de **14,19 €**
- Le ratio moyen RAC/heures réalisé est de **5,03€**, il est uniforme sur les EAJE et c'est le fruit d'un long travail de la coordinatrice petite-enfance pour harmoniser les pratiques et de fait, les charges de fonctionnement des structures.
- En 2023, Mond'Arverne Communauté espère un retour dans les locaux des Martres-de-Veyre pour « le Petit Prince » et une issue positive au contentieux actuellement en cours.
- Les travaux envisagés s'élèvent à **380 000 €**. Ce montant devrait être couvert pour tout ou partie par l'assurance.



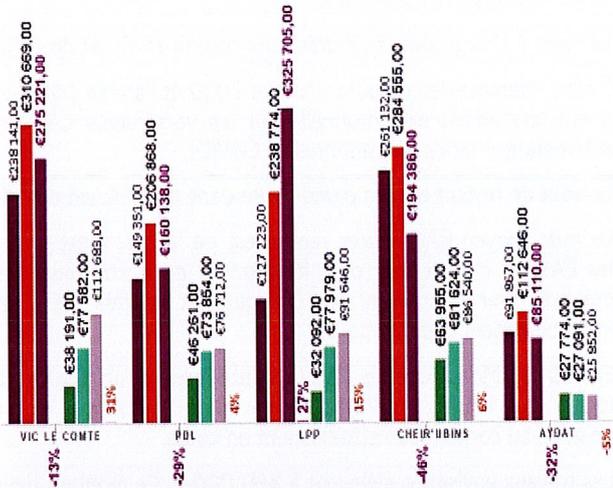
Établissement	Nb de places	R.A.C Gestion 2021 2020	Dépenses/Recettes 2022	R.A.C 2022
Vic-Le-Comte	32	171 966 € 213 520 €	779 270 € / 533 008 €	246 262 €
Le Petit Prince	30 27	222 920 € 165 995 €	629 356 € / 421 644 €	207 712 €
Poudre de Lune	20 21	44 387 € 144 853 €	405 619 / 244 775 €	160 144 €
Les Cheir'ubins	24 26	63 517 € 154 472 €	441 023 € / 377 505 €	154 376 €
Micro-crèche Aydat	10	25 516 € 45 582 €	169 441 € / 143 925 €	73 495 €

Moyenne  
5,03€



### Répartition des recettes CAF/Familles

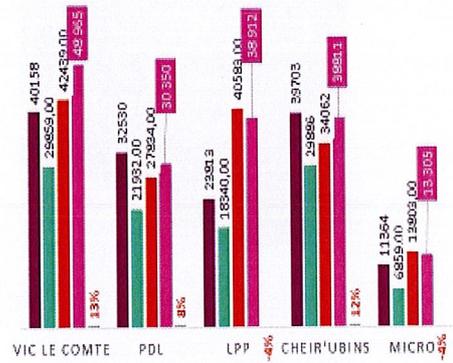
■ CAF 2020 ■ CAF 2021 ■ CAF 2022  
 ■ Différence ■ Familles 2020 ■ Familles 2021  
 ■ Familles 2022 ■ Différence2



Les recettes de la CAF sont en baisse sur toutes les structures pour les raisons évoquées précédemment. Seul « Le Petit Prince » voit ses recettes CAF augmenter de 27% à la suite d'une aide exceptionnelle pour le sinistre (76 000 €)

### Heures réalisées sur les 3 dernières années

■ Heures réalisées 2019

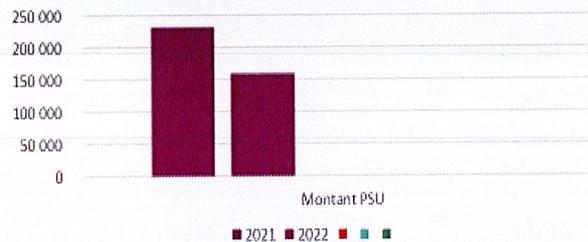


La diminution du nombre d'heures réalisées sur « Le petit prince » vient de la baisse de l'agrément de 30 à 27 places à la suite du sinistre. À contrario, Poudre de Lune et Les Cheir'ubins ont augmenté leur capacité d'accueil de respectivement 2 et 1 places entraînant une hausse de la fréquentation. Par ailleurs sur Aydat, la baisse du nombre d'heures réalisées vient des contrats annuels.

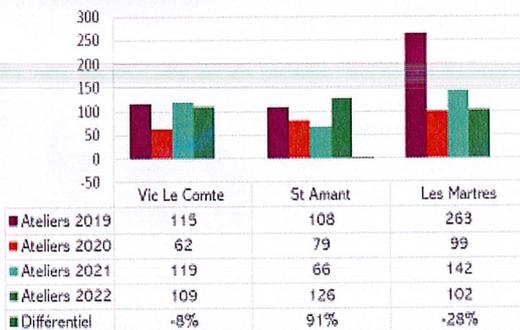
## LA POLITIQUE PETITE-ENFANCE

### Les Relais d'Assistentes Maternelles

	Reste à charge 2020	RAC 2022
RAM 3 Antennes confondues	88 278 €	107 518 €



### COMPARATIF ATELIERS 2019/2020/2021/2022



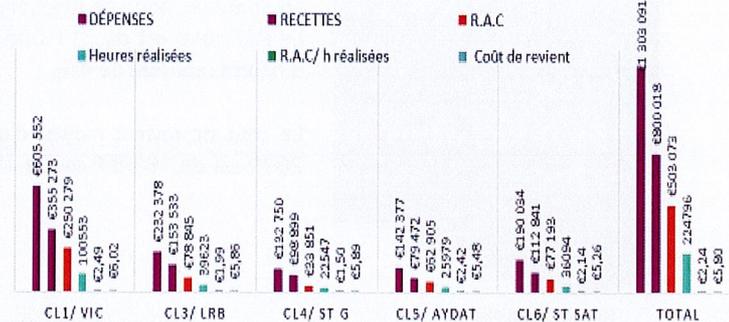
Structures	Mails et téléphones	rdv
LMV	2 089	231
ST AMANT	9 779	124
VIC	1 874	224



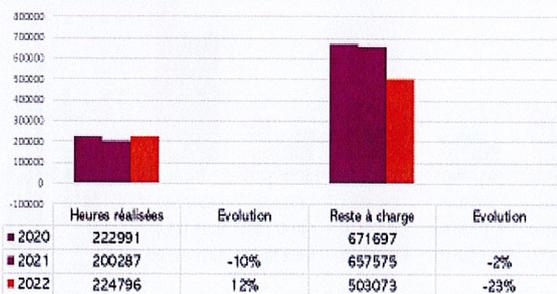
La baisse du nombre d'ateliers sur le RAM des Martres-de-Veyre est due à la fermeture du multi-accueil du Petit-Prince puisque les locaux étaient partagés.

# LA POLITIQUE ENFANCE- JEUNESSE Les A.L.S.H

## Éléments de gestion des ALSH en régie (hors Orcet)



## Évolution heures réalisées/reste à charge sur le territoire ( inclus Orcet)



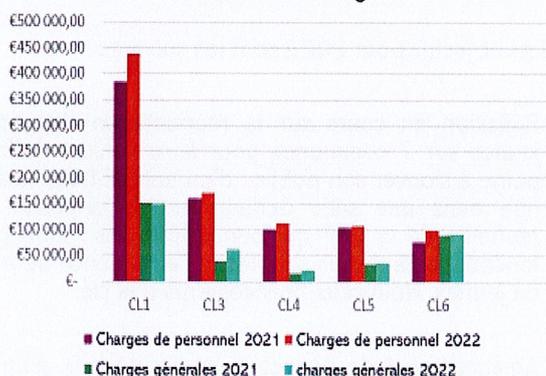
Les heures réalisées sont en constante augmentation depuis la prise de la compétence « 0-11 ans » en 2019. Le service créé par l'intercommunalité répond donc à un vrai besoin de territoire.

Coût de revient global est de 5,80€ en 2022 sur les ALSH en régie, il était de 5,82 € en 2021.

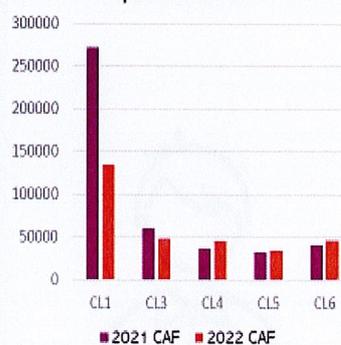
Une heure d'ALSH coûte en moyenne 2,24 € à la collectivité en 2022 contre 3,68 € en 2021. Le RAC total est de 503 073 € (-23%)

La collectivité a versé 103 908 € au FJEP pour un montant de recettes de 53 444 € soit un RAC de 50 464 €, un coût de revient de 1,86€.

## Évolution des charges



## Évolution du produit CAF par structure



La CTG a lissé la subvention CAF 2022 entre toutes les structures modifiant ainsi les financements pour l'ALSH de Vic-le-Comte d'où la baisse flagrante sur « CL1 » de financement « CAF ».

Les objectifs pour 2023 sont les suivants :

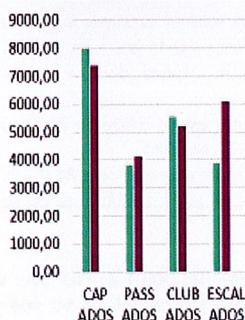
- Révision de la grille tarifaire pour application au 1<sup>er</sup> septembre 2023 permettant de faire face à l'inflation grandissante.
- Stabilisation des fonctionnements et effectifs.
- Organisation d'une journée commune de rencontre entre les 6 ALSH, pour la première fois sur l'été 2023.

## LA POLITIQUE ENFANCE- JEUNESSE Les pôles ados

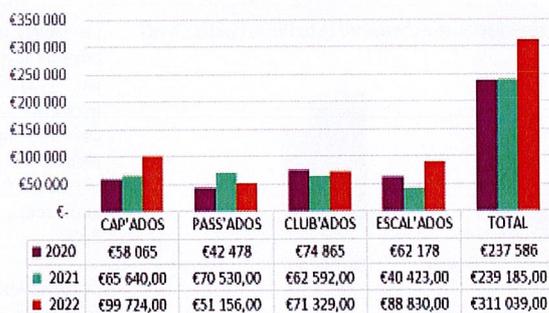
Le développement des structures Ados s'est poursuivi en 2022 pour atteindre un mode de fonctionnement harmonisé à l'échelle des 4 structures. Le RAC total est de 311 039 € (+30%) pour une augmentation du nombre d'heures réalisées de 4%.

Le coût de revient moyen d'une heure réalisée sur nos structures ados en 2022 est de 16,58 € contre 16€ en 2021.

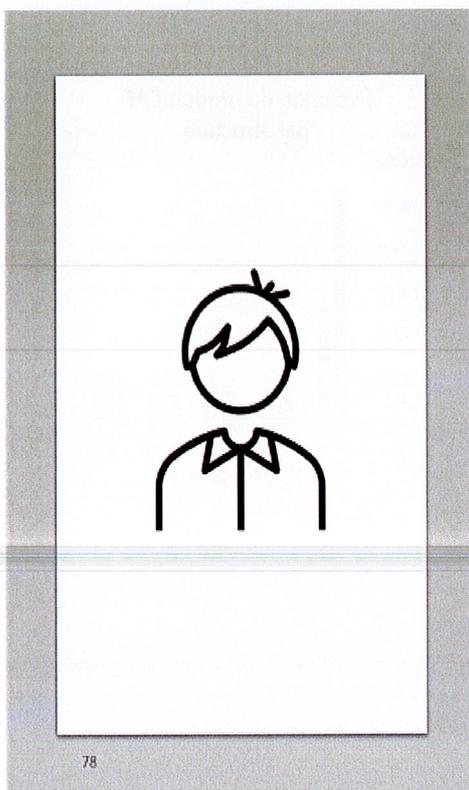
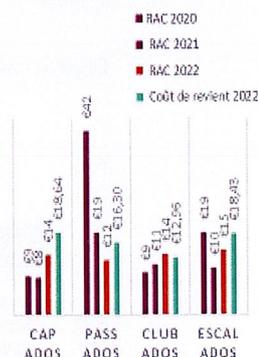
Heures réalisées par  
antenne 2021/2022



RAC 2020/2021/2022



RAC/H RÉALISÉES  
PAR ANTENNE  
2020/2021/2022

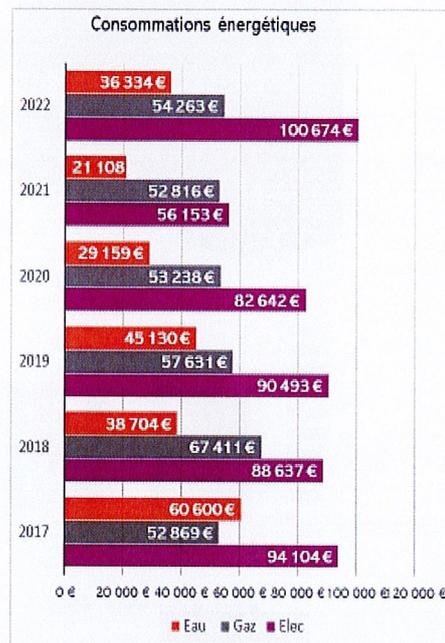
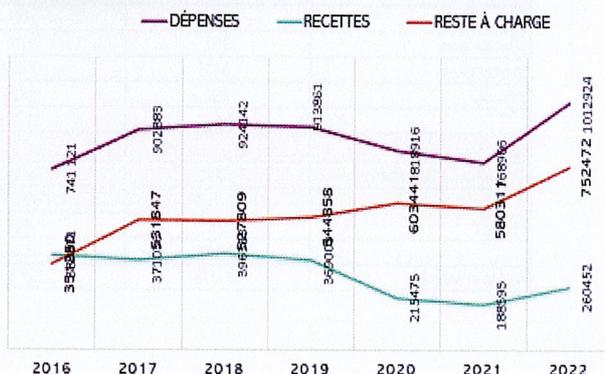


- Les objectifs pour 2023 sont les suivants :
- Réflexion en cours sur la réorientation des accueils jeunes sur 7 communes pour faire évoluer l'offre qui peine à trouver son public : d'un accueil hebdomadaire figé dans une salle dédiée vers le dispositif « PS Jeunes » de la CAF qui permettrait des modalités de fonctionnement plus souples et l'émergence de projets de jeunes. Nouveaux financements à la clé.
- Aménagement de nouveaux locaux pour le pôle ados des Martres de Veyre dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

## LA PISCINE VAL ALLIER COMTÉ

Le RAC de la Piscine Val Allier Comté atteint un niveau historique en 2022 avec un montant de 752 472 €.

Le RAC par entrée est de  
10,98 €  
10,91€ en 2021  
(11,32€ en 2020)  
Le coût de revient à 14,79€  
contre 13 € en 2021



En 2023, le coût de l'énergie 2023 est estimé à 464 811 € soit une hausse de 309 874 €.

C'est un enjeu fondamental et une des raisons pour lesquelles la collectivité a élaboré un MGP qui est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Anticipant l'application du décret tertiaire et l'explosion des coûts de l'énergie, Mond'Arverne communauté a lancé mi 2021 des études qui ont abouti en 2022 à la signature d'un Marché Global de Performance (MGP). Coût 646 585,20€ TTC avec une subvention de l'Agence Nationale du Sport de 323 000€. En termes de résultats attendus, la collectivité devrait faire à minima sur l'équipement : 43.7% d'économie de gaz, 24.8% d'économie d'électricité, et diminuer sa production de gaz à effet de serre de 37%.

### Les objectifs 2023:

- Adaptation des modalités de fonctionnement aux attentes des usagers
- Déploiement d'un portail de vente en ligne pour permettre aux usagers d'acheter/recharger leurs cartes d'abonnement aux animations et entrées bains publics.
- Réévaluation de la grille tarifaire pour le 1<sup>er</sup> avril 2023 (grille qui n'a pas évolué depuis 2017).

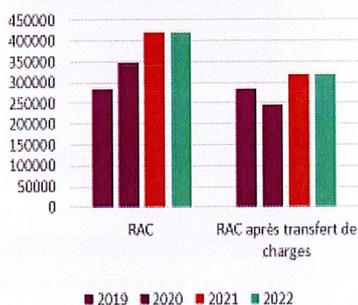


### Statistiques sur les entrées publics 2022

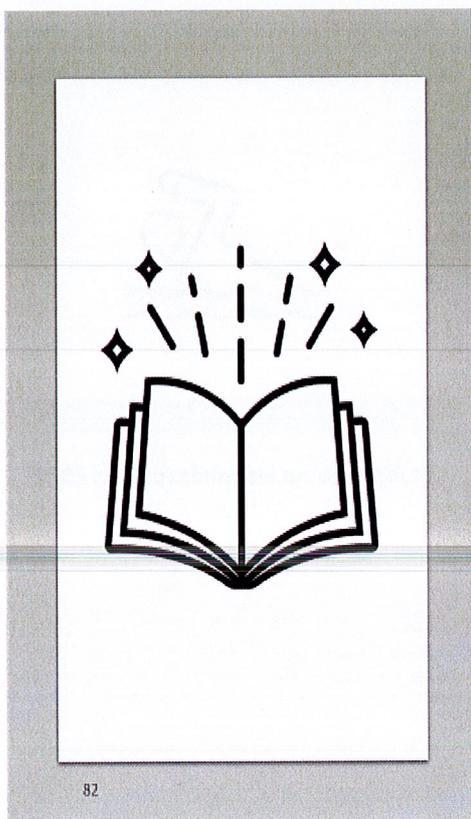
	Total d'entrées	Total d'entrées payantes	Nombres d'entrées scolaires	Nombre d'entrées gratuites (USV/ CNL)	Centres handicapés	Associations
Mond'Arverne communauté	57 849	26 026	16 242	95% USV	484	940
Hors territoire	10 629	9 317	530		782	
Total général	68 478	35 343	16 772	14 157	1 266	940

80

## RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE



2022	STATISTIQUES	Nombre d'entrées	Nombre de prêts
<b>Secteur La Comté</b>			
	Médiathèque de la Comté	10 874	47 132
	Chanonat	1 024	3 685
	Busséol	223	485
	Manglieu	464	1 662
	Sallèdes	340	2 156
	Yronde et Buron	381	1 456
	<b>Total</b>	<b>13 306</b>	<b>56 576</b>
<b>Secteur Les Cheires</b>			
	St Amant	3 300	9 088
	Aydat	1 159	3 529
	Ollaix	464	787
	Saint Sandoux	252	602
	Saint Saturnin	843	1 602
	Tallende	457	1 420
	<b>Total</b>	<b>6 475</b>	<b>17 028</b>
<b>Secteur Gergovie</b>			
	Médiathèque des Martres	7 193	26 337
	La Roche Blanche	2 726	6 897
	Le Crest	78	527
	<b>Total</b>	<b>9 997</b>	<b>33 761</b>
	<b>TOTAL Réseau LP</b>	<b>29 778</b>	<b>107 365</b>



82

- En 2022, le réseau de Lecture-publique s'est préparé aux nouvelles modalités de fonctionnement à la suite de la modification statutaire.

- Le RAC est quasiment identique entre 2021 et 2022 à 316 000 € (après déduction du transfert de charges), 420 000 € sans comptabiliser le transfert de charges,

- Pour 2023, le service devra:

- Continuer la mise en œuvre du nouveau projet de service
- Appréhender le fonctionnement interne avec une répartition de l'équipe professionnelle autour de 3 secteurs et de 3 médiathèques structurantes et points lecture.
- Recentrer la gestion communautaire sur 7 médiathèques.
- Mettre en œuvre l'ouverture de l'accès au fonds documentaire aux 9 médiathèques communales.
- Engager une réflexion politique pour repenser la médiation scolaire sur l'ensemble du territoire communautaire.

## LA CULTURE

La saison culturelle *Scènes Éphémères* est un des trois volets du projet culturel de territoire de Mond'Arverne communauté et prend place aux côtés de la manifestation littéraire et culturelle, le *Festival d'ici & là*, et des actions de médiations prévues dans le cadre du conventionnement de l'Éducation Artistique et Culturelle. La saison est conçue comme la porte d'entrée de la diffusion de la création artistique sur le territoire et de la sensibilisation à l'art en général.

La saison culturelle 2022 a été un succès avec une hausse de la fréquentation de 64% ! Dont 422 « primo spectateurs » sur 1002 spectateurs. 80% des spectateurs sont établis sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.

Le festival a également été une réussite, accueillant 4154 visiteurs sur le week end. 2023 sera une année blanche pour l'organisation du festival mais le service continuera ses actions partenariales dans le cadre de l'EAC.

	RAC 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022	Reste à Charge 2022
<b>Total</b>	<b>159 764 €</b>	<b>270 318 €</b>	<b>86 772 €</b>	<b>183 546 € (+14,8%)</b>

Le festival a bénéficié d'une subvention LEADER de 50 162 €, l'EAC d'une subvention DRAC de 24 000 € et de 5 000 € de la Région.

ACTION	NB	FREQ.	COMMUNES
Saison culturelle	8 spectacles dont deux gratuits 1 Spectacle hors saison	1002 (soit 125 personnes / spectacle),	8*
EAC	5 projets	650	15*
Festival	11 ateliers en continu, 10 spectacles (19 représentations) 2 entresorts	4 154	1

\* La Roche Blanche, Veyre-Monton, La Roche Noire, Sallèdes, Authezat, Saint-Amant-Talende, Saint-Maurice-ès-Allier, Orcet

\*\* St Saturnin, Aydat, Laps, St Georges, La Roche-Blanche, Le Crest, Authezat, Vic-le-Comte, Corent, Olloux, Saint Sandoux, Veyre-Monton, Les Martres-de-Veyre, Chanonat, Saint-Amant

## LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Pour la période 2022/2024, les écoles de musique sont soumises à un conventionnement qui permet de prendre en compte l'accroissement de leurs dépenses.

Toutefois, les lourdes charges qui pèsent sur les écoles de musiques (notamment sur les charges salariales), interrogent sur le modèle de fonctionnement/financement des écoles à long terme.

Aussi, lorsque le plafond est atteint, la subvention est déterminée selon un indice égal à l'inflation constatée sur l'année n-1 dans la limite du taux d'inflation de l'année 2021 constaté par l'INSEE soit 1,6 %.

Le montant total des subventions apporté aux écoles de musique pour 2023 sera de 294 000 € (en hausse de 6,6%)

EDM Les Cheires

- 2019: 3 080 €
- 2020: 25 865 €
- 2021 : 24 639 €
- 2022: 35 000 €
- 57 élèves (plafond à 80)

EDM Gergovie Val Allier

- 2019: 169 127 €
- 2020: 160 780 €
- 2021: 163 856 €
- 2022: 179 000 €
- 263 élèves (plafond à 260)

EDM Allier Comté

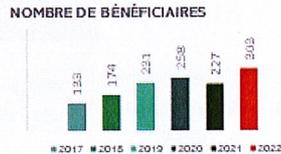
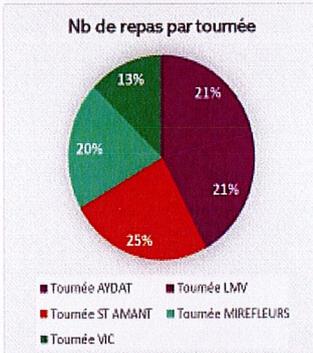
- 2019: 68 160 €
- 2020: 74 736 €
- 2021: 69 050 €
- 2022 : 80 000 €
- 133 élèves (plafond à 120)

## L'AIDE À DOMICILE

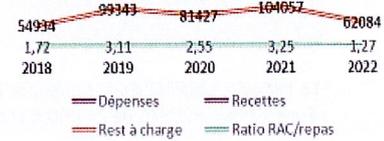
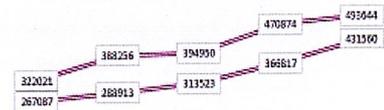
### Le service de portage de repas

Le service de portage de repas à domicile poursuit son développement avec **303 bénéficiaires en 2022** contre 227 bénéficiaires en 2021 (+33%) pour **48 742 repas servis (+7,4%)**. Le coût de revient d'un repas est de **10,12 €** (contre 10,37 € en 2021). Le reste à charge est de **62 084 €**, il est le plus bas depuis 3 ans.

Depuis 2021 de nouveaux tarifs sont mis en place avec des QF sociaux. L'année 2022 a donc été la première année budgétaire avec 100% des recettes issues de la nouvelle tarification. En 2022, la grille tarifaire sera également revue permettant de faire face à l'inflation et notamment au coût de l'achat des repas en hausse de + 40 000 €.



**RATIO RAC/REPAS**



## L'AIDE À DOMICILE

### L'Aide à la Personne

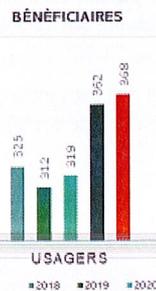
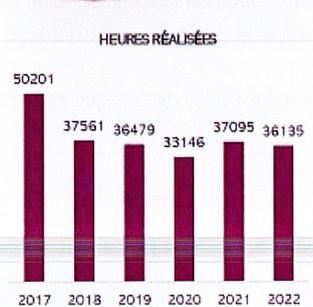
Le service a réalisé en 2022, **36 135 heures « productives »** contre 37 095 en 2021 soit une baisse de l'activité de **2,5%**.

En 2020 le déficit s'élevait à **130 700 €**, alors qu'en 2021, le budget M22 clôturait à **- 73 655 €**, En 2022, le reste à charge est de **126 897 €**.

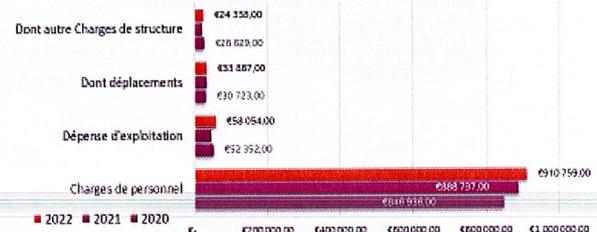
Le coût de revient d'une heure d'aide à domicile en 2022 est de **27,48 €** (contre **25,80 €** en 2021).

Il n'y a plus de réserve de compensation, aussi, les déficits passés seront « apurés » par :

- **Déficit 2020:** Pris en charge de **61 813,63 €** sur la réserve de compensation et intégration des **68 886,35 €** restant par 5<sup>ème</sup>, soit **5'13,777,27 €** sur les BP 2022 à 2026.
- **Subvention du Budget Principal** pour le déficit 2021 sur le BP 2023 pour **73 655 €** ( et de **126 897 €** sur le BP 2024)



**Évolution des charges**



En 2022, les agents ont parcouru **98 917 kilomètres** dont **87 936** pour les interventions auprès des bénéficiaires.

Les membres de l'assemblée ont pris acte du rapport d'orientation budgétaire présenté

## **03 – BUDGET ANNEXE SERVICE À LA PERSONNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020**

Par délibération n°21-140 du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Service à la personne.

Après échanges avec les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, les modalités de report des 68 886.35 € de déficit restant après reprise sur la réservation de compensation sont à inscrire sur 5 exercices et non sur 3 comme prévu dans la première délibération.

Ainsi, le reliquat du déficit 2020 est reporté comme suit :

- 2022 : 13 777.27 €
- 2023 : 13 777.27 €
- 2024 : 13 777.27 €
- 2025 : 13 777.27 €
- 2026 : 13 777.27 €

---

### **Vote : BUDGET ANNEXE SERVICE À LA PERSONNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette affectation des résultats de l'exercice 2020 du service d'aide à la personne de Mond'Arverne Communauté.
- 

## **04 – PLAN DE FORMATION 2023**

Le plan de formation pour l'année 2023 repose toujours sur 4 axes pour accompagner les agents, dans la continuité de l'année 2022, et est complété avec des formations « Prévention »

1. S'informer et actualiser ses connaissances.
2. Favoriser une montée en compétence via le CNFPT ou le cycle de formation interne
  - Formations « Management » (cadres A et responsables de services)
  - Formations « Boîte à Outils » (tous les agents)
  - Formations « Développement de ses compétences individuelles » (tous les agents)
  - Formations « Prévention »
3. Encourager la cohésion d'équipe
4. Devenir acteur de son parcours professionnel

Le plan de formation permet d'améliorer les compétences individuelles et collectives des agents et l'efficacité de la collectivité. Il permet d'anticiper, d'encadrer, d'évaluer les actions de formation dans un objectif d'amélioration continue du service public rendu.

Chaque agent, de chaque secteur d'activités de la collectivité, peut bénéficier des actions inscrites au plan de formation 2023.

L'ensemble des formations est soumis à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale.

Les besoins de formation ont été recensés au sein de chaque pôle et de chaque service mais le sont aussi lors des entretiens annuels d'évaluation.

Les formations sont assurées majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). En 2023, le plan de formation comprend toujours un cycle de formation interne, dispensé par des personnels certifiés ou habilités (AXE2). Il sera également possible de faire appel à des organismes de formation extérieurs pour des actions collectives (AXE3) ou individuelles (AXE4). Pour ce dernier, une enveloppe financière est également déterminée pour accompagner les agents, qui le souhaitent, dans des actions de bilan de compétences ou de formations certifiantes, soumises à dépôt de dossier et validées par le service Ressources Humaines et l'autorité territoriale, dans la limite des crédits qui seront inscrits au BP 2023.

---

**Vote : PLAN DE FORMATION 2023**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Plan de formation pour l'année 2023.
- 

## **05 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL VACATAIRE**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des personnels vacataires.

Pour cela, le recrutement doit remplir trois conditions :

- La spécificité : le vacataire est recruté pour exécuter un acte déterminé,
- L'absence de continuité dans le temps : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent de la collectivité
- La rémunération : elle est attachée à l'acte.

Il est proposé de recruter un vacataire pour effectuer une journée de formation au titre du plan de formation 2023, dans le cadre du cycle de formation interne, pour la journée d'actualité intitulée « Introduction aux finances publiques ». La durée de cette formation est de une journée.

Il est proposé que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 600€ pour une journée.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023

---

**Vote : RECRUTEMENT DE PERSONNEL VACATAIRE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à recruter un vacataire dans les conditions prévues ci-dessus,
  - Et de l'autoriser à signer les documents et actes afférents à cette décision.
- 

## **06 – INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) – RENOUVELLEMENT POUR 2023 DE LA CONVENTION MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ-ASSOCIATION « FÉDÉRATION DES RELAIS ASEVE »**

Dans le cadre de sa politique de soutien des publics éligibles aux dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), Mond'Arverne Communauté souhaite, pour l'année 2023, renouveler son partenariat avec l'association « fédération des relais ASEVe » portant sur la mise en œuvre d'un chantier d'insertion à vocation « Tourisme, Espaces Naturels et Petit Patrimoine » (TENPP).

À ce titre, l'association s'engage à déployer en 2023, pour l'ensemble du territoire de Mond'Arverne Communauté, deux équipes composées chacune de 8 personnes en insertion.

Les deux équipes auront pour mission de réaliser différents travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien pour le compte de la Communauté de communes et de ses communes membres. Ce déploiement de deux équipes permet de couvrir sur l'année un volume global prévisionnel de 92 semaines de travaux.

Pour 2023, la Communauté de communes s'engage à verser à l'association une subvention globale maximale de **113 334 euros**.

Cette subvention est décomposée en deux parts :

- Une part de 93 334 € pour le financement d'interventions sur les sites et biens communautaires,
- Une part de 20 000 € pour le financement d'interventions sur les sites et biens communaux.

La part de 93 334 € correspond à une subvention annuelle par bénéficiaire de 5 833.33 €.

La part de 20 000 € correspond à une durée d'intervention prévisionnelle et maximale de 40 semaines au bénéfice de travaux communaux, travaux pour lesquels chaque commune bénéficiaire s'engage à verser à la Communauté de communes une participation forfaitaire de 500 € par semaine d'intervention et par équipe.

Cependant, le total du nombre de semaines effectuées pour le compte des communes pourra être inférieur le cas échéant à 40 semaines s'il est compensé par la réalisation de semaines supplémentaires pour le compte de la communauté de communes, au-delà des 52 semaines prévues. Le financement ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 20 000 €. Il ne sera donc pas demandé à l'ASEVE des semaines en sus des 92 semaines prévues.

---

**Vote : INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) – RENOUELEMENT POUR 2023 DE LA CONVENTION MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ-ASSOCIATION « FÉDÉRATION DES RELAIS ASEVE »**

Le conseil communautaire, à la majorité, (1 abstention), décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention avec l'ASEVE pour l'année 2023 sur la base du projet en pièce jointe,
  - D'approuver les modalités de financement exposées ci-dessus, et dès lors d'accorder une subvention annuelle maximale de 113 334 €
  - De renouveler en 2023 pour les travaux communaux le principe d'une participation communale forfaitaire de 500 € par semaine d'intervention et par équipe,
  - De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes au budget primitif 2023,
  - D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention selon les termes financiers exposés ci-dessus.
- 

## **07 – LECTURE PUBLIQUE : CONVENTION D'ADHÉSION DES MEDIATHÈQUES COMMUNALES AU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE**

Les statuts communautaires récemment modifiés, mentionnent que Mond'Arverne communauté dispose de la compétence « Animation d'un réseau de lecture publique accessible par conventionnement aux médiathèques communales ».

Ainsi, il convient de préciser par convention les modalités de fonctionnement du réseau de lecture publique intercommunal pour les médiathèques communales et dans ce cadre, de décrire les engagements de Mond'Arverne communauté et des communes pour le bon fonctionnement du réseau, pour :

- La répartition des charges de fonctionnement,
- La circulation des fonds documentaires,
- Le lien avec l'équipe professionnelle communautaire.

Neuf communes (Yronde et Buron, Sallèdes, Manglieu, Busséol, Le Crest, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Olloix, Tallende) seront signataires de cette convention en 2023 et pourront bénéficier de cet accès au réseau de lecture publique.

Les moyens humains déployés pour le bon fonctionnement du service ne permettent pas en l'état actuel d'intégrer de nouvelles médiathèques communales au réseau.

Un bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation sera réalisé à l'issue d'une première année de fonctionnement.

---

**Vote : LECTURE PUBLIQUE : CONVENTION D'ADHÉSION DES MEDIATHÈQUES COMMUNALES AU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les neuf communes concernées, et tout document s'y rapportant.
- 

## **08 – ADUHME : CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2026 DE PARTAGE DES COÛTS D'ADHÉSION ENTRE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ ET SES COMMUNES MEMBRES**

Mond'Arverne Communauté adhère à l'Aduhme, Agence Départementale du Climat et de l'Énergie, depuis 2017 dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Cette adhésion, prise en charge par la Communauté de communes pour le compte de ses communes membres entre 2017 et 2021 dans une logique d'amorçage, a permis à chacune de disposer d'un diagnostic énergétique de son patrimoine et d'un schéma directeur d'intervention, composantes essentielles du plan Climat 2020-2025.

Chaque commune dispose aujourd'hui d'une feuille de route lui permettant d'œuvrer dans la maîtrise de ses consommations et de sa facture énergétique et par conséquent d'être actrice de la transition énergétique du territoire.

Dans ce contexte, il a été décidé au conseil communautaire du 24 mars 2022, que la cotisation globale annuelle versée à l'Aduhme serait assumée par l'ensemble des acteurs bénéficiaires de ses prestations d'ingénierie, selon une répartition en deux parts égales :

- Une part prise en charge par Mond'Arverne Communauté (50%)
- L'autre part (50%) prise en charge par les 27 communes membres et répartie entre elles au prorata de la population totale INSEE N-1 du groupement.

Concernant la cotisation, le choix des communes et de Mond'Arverne Communauté est depuis l'origine d'adhérer selon la formule proposée dite « INTERCO + » dont le montant d'adhésion annuelle est calculé selon les modalités suivantes :

Formule "INTERCO +"	(A X nombre de communes) + (B X nombre habitants)
Forfait en base par commune (A)	500,00 €
Coût par habitant (B)	0,50 €

La base de calcul de la cotisation est le recensement INSEE de la population totale en année N-1. Le montant de la cotisation est arrondi à l'euro inférieur.

Au regard du contexte énergétique devenu instable depuis plusieurs mois et du poids de la facture énergétique désormais prédominant dans les budgets locaux, mais aussi d'obligations réglementaires de plus en plus contraignantes qui s'imposent dans la durée aux collectivités locales (Décret tertiaire, Règlementation Énergétique 2020, DPE logements, ...) cet accompagnement a vocation à perdurer, voire même à être consolidé et renforcé dans une perspective moyen terme.

Il est dès lors proposé d'inscrire cet engagement et ce mode de fonctionnement dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre Mond'Arverne Communauté et ses communes membres, portant sur la période 2023-2026.

Cette convention qui acte dans la durée la formule d'adhésion ainsi que les principes de répartition, fera l'objet chaque année d'un avenant financier soumis à l'approbation des signataires, permettant ainsi la mise à jour des montants de cotisation à charge de la Communauté de communes et des communes membres.

Pour 2023, le montant de la cotisation étant de **34 230 €**, la part prise en charge par Mond'Arverne Communauté sera de **17 115 €** ; le reliquat de 17 115 € sera répartie entre les 27 communes au prorata de la population totale INSEE de l'année N-1.

Afin de préserver cependant la dynamique du bloc communal sur les enjeux de transition énergétique et faciliter ainsi la perception de l'adhésion annuelle, Mond'Arverne communauté exécutera, sur la base de l'appel à cotisation, le paiement total de l'adhésion à l'association. Elle sollicitera ensuite via des titres de recettes le remboursement de la part restant à charge des communes membres.

Même s'il appartient désormais à chaque collectivité du territoire de mettre à jour son profil énergétique et de déployer son schéma directeur d'intervention, notamment afin de se conformer aux obligations du décret tertiaire du 29 juillet 2019, la Communauté de communes continue et continuera d'œuvrer avec l'appui de l'Aduhme à la mise en œuvre d'actions coordonnées à l'échelle du bloc communal, telles que la coordination de réponses groupées à des Appels à Manifestation d'Intérêt (SDIE) ou des appels à projet (SEQUOIA 3) et leur déploiement ; ceci afin de préserver, consolider et renforcer l'engagement du bloc communal en faveur de la transition énergétique.

---

**Vote : ADUHME : CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2026 DE PARTAGE DES COÛTS D'ADHÉSION ENTRE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ ET SES COMMUNES MEMBRES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'extension sur la période 2023-2026 des principes de répartition du paiement de la cotisation annuelle de l'Aduhme tels que décrits dans la délibération ci-dessus,
  - D'approuver le projet de convention 2023-2026 entre Mond'Arverne Communauté et ses communes membres retraçant les modes de répartition et modalités de paiement de la cotisation,
  - D'approuver pour 2023, le montant de la part communautaire arrêtée à 17 115 € soit 50% du montant total,
  - De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes au budget primitif 2023,
  - D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions.
- 

## **09 – OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) : ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE**

Par délibération du 22 avril 2021, Mond'Arverne communauté a approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Au regard des résultats de l'étude qui s'est déroulée du mois de septembre 2021 à l'automne 2022, Mond'Arverne communauté a souhaité mettre en œuvre une OPAH sur l'ensemble du territoire communautaire, avec une animation renforcée dans certains centres-bourgs.

Ce scénario n'a pas été validé par les services de l'État qui ont informé la Communauté de communes en novembre 2022 qu'il n'était désormais plus possible de déployer des dispositifs d'échelle intercommunale.

Il convient donc désormais de définir une stratégie d'intervention complémentaire au programme d'intérêt général porté par le Conseil départemental. Une nouvelle phase d'étude permettra d'identifier les centres-bourgs sur lesquels déployer une OPAH dite « multisites », au regard d'éléments de diagnostic et de rencontres avec les communes potentiellement concernées.

Cette étude complémentaire à l'échelle des 27 communes est chiffrée à 11 588,00 € HT. Il convient d'en valider le plan de financement :

- 50 % du montant de l'étude hors taxe subventionné par l'Agence Nationale de Habitat (ANAH) ;
- 20 % du montant de l'étude hors taxe subventionné par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- 30 % financé par Mond'Arverne communauté.

---

**Vote : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) : ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions pour cette étude.
  - D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente décision.
-

## 10 – PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Dans le cadre de sa récente prise de compétence « mobilité », effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Mond'Arverne Communauté a identifié la nécessité de définir un projet « mobilité » pour le territoire afin de répondre aux besoins de déplacements de ses habitants.

Ce projet « mobilité » constitue également le socle de discussions avec le SMTC-AC dans la perspective d'une éventuelle adhésion de la Communauté de communes au syndicat à horizon 2025-2026. À ce titre, le projet devra s'inscrire dans une logique d'articulation et de convergence avec l'offre métropolitaine déployée par le SMTC-AC.

Instauré par la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, le Plan de Mobilité Simplifié constitue l'outil le plus adapté pour définir la politique « mobilité » de l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) Mond'Arverne Communauté car s'inscrivant dans un cadre réglementaire volontairement souple et adapté aux enjeux périurbains et ruraux du territoire communautaire. Il constitue une suite logique à l'étude menée en 2020-2021 portant sur l'analyse de l'opportunité de la prise de compétence.

Le Plan de Mobilité Simplifié permettra notamment à la collectivité :

- D'approfondir sa connaissance des pratiques / besoins de déplacements de ses habitants, des offres en service et donc des enjeux pour le territoire,
- De définir sa stratégie « mobilité » en lien avec celles des autres AOM dans une logique de cohérence,
- De définir et prioriser les actions à mettre en œuvre (offres publiques à déployer, actions de soutien et d'animation, ...) ainsi que leurs modalités de financement

Le Plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Plan de Mobilité Simplifié	64 960	DETR 2023 – fiche 12 « ingénierie territoriale » - 50% plafonné à une dépense de 40 K€HT	20 000
- Diagnostic	14 250		
- Orientations Stratégiques	9 510 23 350		
- Plan d'actions	17 850		
- Concertation avec parties prenantes			
<b>TOTAL € HT</b>	<b>64 960</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>20 000</b>

	TAUX	MONTANT € HT
AUTOFINANCEMENT	69,21 %	44 960
ÉTAT - DETR 2023	30,79 %	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>64 960</b>

### **Vote : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer la demande de subvention au titre de la DETR 2023,
- Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférant à la présente démarche.

## **11 – AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE : SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT « LE FOURNIL D'AYDAT »**

Dans son projet de territoire et sa stratégie de développement économique, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'engager dans un développement équilibré de son tissu économique, à l'écoute des besoins des entreprises. C'est pourquoi, depuis 2020, la collectivité a décidé de cofinancer le dispositif régional d'aide au développement des TPE (Très Petites Entreprises) du Commerce / Artisanat / Services avec points de vente.

Pour cette aide aux TPE, la convention de partenariat s'organise sur un principe de cofinancement engageant la Région Auvergne Rhône Alpes et Mond'Arverne Communauté selon les modalités suivantes :

<b>AIDE RÉGIONALE</b>	<b>Cofinancement de l'EPCI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 % des dépenses éligibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % des dépenses éligibles</li> </ul>
Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT	Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT
Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT	Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT
Plancher de l'Aide Régionale : 2 000 €	Plancher de l'Aide EPCI : 1 000 €
Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 €	Plafond de l'Aide EPCI : 5 000 €

Les dépenses éligibles retenues comme critères de sélection des dossiers par Mond'Arverne Communauté sont les suivantes :

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, aménagement intérieur,
- Les investissements d'économie d'énergie : isolation, éclairage, chauffage, etc.,
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, le mobilier.

Le Fournil d'Aydat souhaite investir dans du matériel professionnel qui sera installé dans les locaux actuels de la boulangerie à Rouillas-Bas. À ce titre, l'établissement a sollicité la Région et Mond'Arverne Communauté pour bénéficier de ce dispositif, par lettre d'intention en date du 10 octobre 2022.

L'établissement, qui emploie actuellement cinq personnes, a un projet de développement scindé en deux phases :

- Une première pour des investissements en matériel visant à rationaliser la production et permettre de mieux faire face au surcroît d'activité saisonnière.
- Une deuxième phase projetant l'acquisition d'un second point de vente (projet immobilier). À ce jour, cette phase reste en veille.

La dépense éligible (four ventilé, hotte, trancheuse...) s'élève à 36 500 € HT.

En vertu de la convention signée avec la Région et du règlement de l'aide, une subvention d'un montant de 3 650 € a été budgétée en cofinancement de l'aide régionale.

---

**Vote : AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE : SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT « LE FOURNIL D'AYDAT »**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 3 650 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec points de vente, au bénéfice du « Fournil d'Aydat ».
- 

## **12 – OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIFS 2023**

Mond'Arverne Communauté organise ses relations avec l'office de tourisme, Mond'Arverne Tourisme, par la voie d'une convention d'objectifs. Outre ses missions régaliennes, Mond'Arverne Tourisme gère également un équipement touristique communautaire, la base nautique du lac d'Aydat.

La précédente convention d'objectifs arrivant à échéance, il convient d'en établir une nouvelle. Celle-ci définit d'une part, les missions et niveaux de performance que Mond'Arverne Communauté fixe à Mond'Arverne Tourisme, et d'autre part, les moyens financiers et matériels qui lui seront alloués pour y parvenir.

Une étude portant sur l'élaboration de la stratégie de développement touristique pour la période 2022-2026 à l'échelle du territoire de Mond'Arverne Communauté a été initiée en janvier 2021 et confiée au cabinet ALTERESPACES. Elle a permis notamment d'envisager le rapprochement de Mond'Arverne Tourisme avec la SPL Clermont Auvergne Tourisme dans le but de mutualiser les moyens et d'augmenter la force de frappe marketing. Les modalités de ce rapprochement seront approfondies et finalisées en 2023, ce qui justifie le renouvellement de la convention d'objectifs pour une durée d'un an.

---

**Vote :**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'objectifs 2023,
  - Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.
- 

## **13 – MAB : CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2026**

Le Musée Archéologique de la bataille de Gergovie, structuré en association type loi 1901 pour l'exploitation de ses différentes activités, bénéficie d'une convention d'objectifs avec Mond'Arverne communauté définissant les engagements des parties.

Cette convention précise les missions confiées au MAB, à savoir essentiellement, assurer la gestion du Musée Archéologique de la Bataille et des activités de développement et de rayonnement qui y sont attachées. En contrepartie Mond'Arverne communauté définit les moyens matériels et financiers pour y parvenir.

Cette convention est arrivée à échéance et il convient de la renouveler pour une période de trois ans.

Même si Mond'Arverne communauté travaille actuellement avec d'autres partenaires publics à la création d'une structure d'animation commune sur le thème des sites arvernes, et qui doit à terme intégrer l'exploitation du MAB, il est peu vraisemblable que ce travail aboutisse à la dissolution de l'association du MAB avant 3 ans.

C'est pourquoi, il vous est proposé de renouveler la convention d'objectifs pour les trois années à venir.

Le projet de convention est joint en annexe et décrit de manière précise les engagements des deux parties.

Le projet pour 2023 prévoit une participation financière de la communauté de communes de 364 000€, qui sera inscrite au budget 2023.

---

**Vote : MAB : CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2026**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association du MAB pour la période 2023-2026,
  - Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.
- 

La séance est levée à 22h10.

Le Président,



Pascal PIGOT

La secrétaire de séance

A blue ink signature of Caroline COPINEAU, written in a cursive style.

Caroline COPINEAU